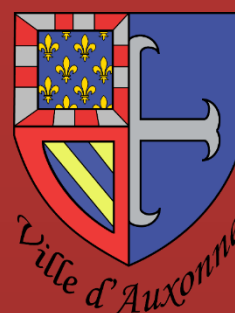


# ROB

---

## Rapport d'orientation budgétaire 2023



Conseil municipal du 21 février 2023

# Le rapport d'orientation budgétaire

PREAMBULE .....	3
<b>PARTIE I – ELEMENTS DE CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>A – A L'INTERNATIONAL, LA RELANCE POST COVID ENTRAVEE PAR UNE INFLATION GALOPANTE .....</b>	<b>4</b>
Perspectives 2023 de croissance .....	4
Le danger inflationniste .....	5
La normalisation monétaire : Fin de l'argent gratuit .....	5
<b>B – LE CONTEXTE NATIONAL .....</b>	<b>6</b>
Le spectre de la récession .....	6
Hausse des taux directeurs et risque de surendettement .....	7
Un nouveau record du déficit de la balance commerciale .....	7
Le marché de l'emploi : Fausse bonne nouvelle ? .....	8
Le pouvoir d'achat en baisse .....	8
<b>PARTIE II – LA LOI DE FINANCE 2023 .....</b>	<b>9</b>
<b>A – LA FISCALITE .....</b>	<b>9</b>
La revalorisation des bases fiscales .....	9
La suppression de la CVAE .....	10
Les autres réformes .....	10
<b>B – LES MESURES DE SOUTIEN FACE A LA CRISE ENERGETIQUE .....</b>	<b>10</b>
L'amortisseur électricité .....	10
Le filet de « sécurité » .....	11
<b>C – LA DGF ET LES DISPOSITIFS DE PEREQUATION .....</b>	<b>12</b>
DGF : 320 millions d'euros supplémentaires .....	12
La péréquation horizontale .....	12
<b>D – UN SOUTIEN TOUJOURS CONSEQUENT A L'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>13</b>
Les enveloppes traditionnelles .....	13
Le « fonds vert » .....	13
La réforme du FCTVA .....	13
<b>PARTIE III – TENDANCE BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE .....</b>	<b>14</b>
<b>A – LES INDICATEURS DE RICHESSE .....</b>	<b>14</b>
Un niveau d'épargne en augmentation .....	14
Un fonds de roulement confortable .....	15
Une gestion active et responsable de la dette .....	15
<b>B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>17</b>
Synthèse .....	17
Une fiscalité maîtrisée .....	17
Les travaux d'optimisation en cours .....	17
Les autres produits fiscaux .....	19
L'intercommunalité – attributions de compensation et conventions .....	19
Les baux et autres conventions à titre onéreux .....	20
La hausse prévisionnelle des concours financiers .....	21
Les recettes domaniales .....	21

# Le rapport d'orientation budgétaire

---

<b>C – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>22</b>
Synthèse .....	22
Les charges à caractère général (chapitre 011) .....	23
Les dépenses de personnel .....	24
Les autres charges de gestion courante .....	26
Les charges exceptionnelles .....	27
<b>D – L'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>27</b>
L'exécution de la section d'investissement .....	27
Budget prévisionnel d'investissement 2023 .....	28
<b>PARTIE IV – ANALYSE PROSPECTIVE PLURIANNUELLE .....</b>	<b>29</b>
Définition des paramètres de gestion .....	29
Évaluation des marges de manœuvre et de la capacité de financement .....	30
Les indicateurs de richesse .....	30
<b>PARTIE V – LE BUDGET CINEMA .....</b>	<b>31</b>
Une année record .....	31
Les résultats du CA prévisionnel 2022.....	32
<b>ANNEXES .....</b>	<b>34</b>
Résultat 2022 – Dépenses d'investissement .....	34
Tableau de bord – suivi des subventions .....	35
Plan pluriannuel d'investissement 2022 - 2026 .....	36
Rétro prospective .....	37

## Préambule

Après deux années de crises sanitaires qui ont fortement impacté l'évolution de nos finances locales, les orientations budgétaires présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte international marqué par le conflit ukrainien et son corollaire de conséquences en termes de développement économique, d'inflation galopante sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Le budget 2023 devra pleinement inclure ces nouvelles données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire, mais aussi de maintenir une politique de sobriété déjà engagée visant à préserver les marges financières pour l'investissement, et à réduire l'impact de nos choix sur le climat.

La modulation de l'éclairage public, l'installation d'équipements de contrôle de la température et d'extinction des points lumineux dans les divers bâtiments publics, le remplacement des systèmes de chaufferie trop énergivores, sont autant de mesures indispensables que nous avons commencé à mettre en œuvre.

Auxonne souhaite pour autant poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement, nécessaire à sa revitalisation et donc à son attractivité.

Comme pour les exercices précédents, le budget 2023 de la Ville d'Auxonne sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, tout en intégrant de manière sincère les effets de contexte inflationniste, notamment sur nos dépenses de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), reprend cette disposition : "*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8*".

Le ROB n'est pas seulement un document interne : il doit être transmis au préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes structurants.

# Le rapport d'orientation budgétaire

Ce doit aussi être l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Il peut être nécessaire de préciser que ce rapport n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif.

Le budget primitif 2023 devra tout de même répondre au mieux aux préoccupations de la population auxonnaise tout en intégrant le contexte économique et social, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

## **PARTIE I – ELEMENTS DE CONTEXTE**

L'année 2022, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, a marqué de son lot de crises et d'incertitudes concernant l'économie mondiale. La croissance fut en berne et l'inflation, galopante et généralisée.

### **A – A l'International, la relance post Covid entravée par une inflation galopante**

#### ***Perspectives 2023 de croissance***

Dans son rapport du 22 Novembre 2022, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) prévoyait **un ralentissement, du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial, passant de 3,3 % à 2,2 % en 2023.**

Dans son dernier rapport du 31 janvier 2023, le FMI, confirme une tendance au ralentissement de l'économie mondiale mais ménage le pessimisme ambiant, tablant désormais sur une **croissance mondiale à 2,9 % en 2023**, contre 3,4% en 2022.

**La relance est pour 2024.**

#### *Prévisions de croissance*

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2022	2023	2024
<b>Production mondiale</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>2,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>
États-Unis	2,0	1,4	1,0
Zone euro	3,5	0,7	1,6
Allemagne	1,9	0,1	1,4
France	2,6	0,7	1,6
Italie	3,9	0,6	0,9
Espagne	5,2	1,1	2,4
Japon	1,4	1,8	0,9
Royaume-Uni	4,1	-0,6	0,9
Canada	3,5	1,5	1,5
Autres pays avancés	2,8	2,0	2,4
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>

Source : FMI

## Le rapport d'orientation budgétaire

Les prévisions présentées ci avant démontrent une anticipation géographiquement hétérogène alors que les pays émergents devraient connaître une accélération de leur croissance tandis que la zone Euro serait la plus durement touchée.

A l'exception du Royaume Uni, **aucun pays développé ne devrait cependant connaître de récession en 2023.**

### • *Le danger inflationniste*

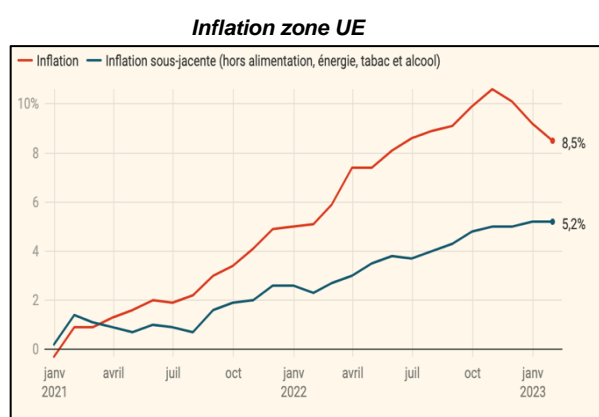
De nombreux facteurs ont eu un impact sur l'évolution des prix au cours de l'année 2022 :

- La reprise de l'économie post-pandémie et **les pénuries** engendrées par un mécanisme de décalage en offre et demande ;
- **Le conflit ukrainien** accentuant des hausses déjà connues sur les prix des matières énergétiques et des denrées alimentaires ;
- **Le réchauffement climatique**, impactant à la baisse des récoltes avec un prix des produits agricoles en hausse de 13% en Décembre 2022(INSEE).

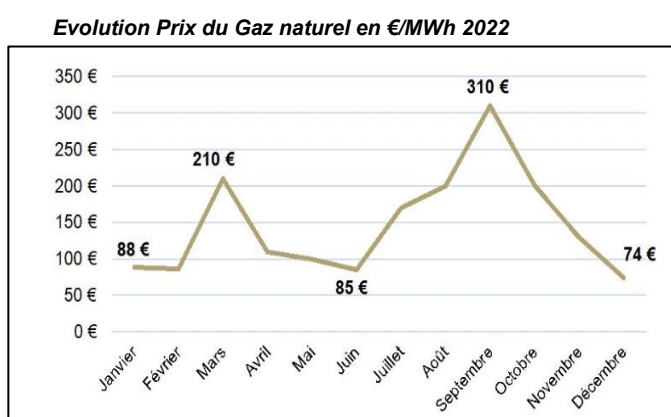
En Europe, **l'inflation** a connu en Octobre dernier son point haut, à **10,6%**, après un an et demi de hausse ininterrompue.

Sur un an, **les prix de l'énergie continuent de connaître la progression la plus forte avec plus de 17%**. Ils subissent cependant un ralentissement de plus en plus marqué puisque leur hausse était de 25% en Décembre 2022 après avoir culminé à 41,5% en Octobre.

Fait notable, **le prix du gaz s'est effondré fin 2022** jusqu'à revenir à son niveau d'avant-guerre en Ukraine. Le prix actuel du Mégawattheure qui fixe le prix de référence du marché européen était de 60,7 € fin janvier 2023, une baisse remarquable face aux 310 € connus à l'Automne.



Source : Eurostat



Source : Bloomberg

### • *La normalisation monétaire : fin de l'argent gratuit*

**Les Banques centrales sont entrées dans un cycle de normalisation monétaire** avec un objectif de stabilité des prix et donc de maintien de l'inflation dans un niveau proche de 2%.

Cette politique s'est notamment traduite par une hausse des taux directeurs.

# Le rapport d'orientation budgétaire

La Banque centrale américaine (FED) a ainsi relevé 7 fois ses taux directeurs au cours de l'année 2022 et a confirmé qu'elle continuerait de le faire en 2023 tant que ses objectifs de stabilité et de plein emploi ne seraient pas atteints.

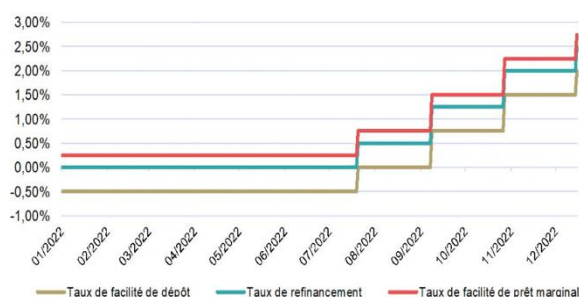
Alors que cette hypothèse était exclue au début de l'année 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a finalement suivi la trajectoire américaine et pour la première fois depuis 2011, a entamé une hausse de ses taux directeurs.

Le conseil des gouverneurs, par sa décision du 15 décembre 2023, prévoit de continuer à les relever de manière régulière avec un objectif de maintien de l'inflation au deçà des 2% Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont dès lors été relevés respectivement à 2,50%, 2,75% et 2%, à compter du 21 décembre 2022.

Évolution prev. des taux directeur de la FED



Évolution des taux directeurs de la BCE



## B – Le contexte national

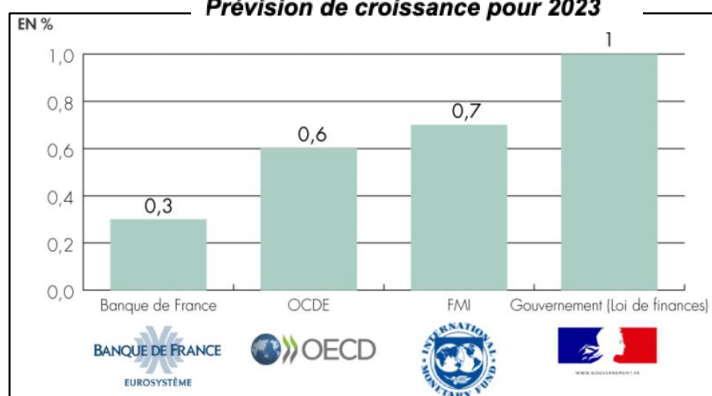
### • Le spectre de la récession

Selon la première estimation des comptes nationaux trimestriels publiée par l'INSEE, la croissance a atteint 2,6% en France en 2022 contre les 3,6% prévus par la Banque de France en Décembre 2021.

La différence se justifie principalement par la persistance d'une forte inflation, accentuée par les tensions géopolitiques actuelles.

L'activité économique devrait connaître un **nouveau ralentissement au cours de 2023**. Malgré l'optimisme affiché par le gouvernement notamment au travers de sa Loi de finances, le **scénario de la récession, si elle devrait être évitée, ne peut être totalement exclu**.

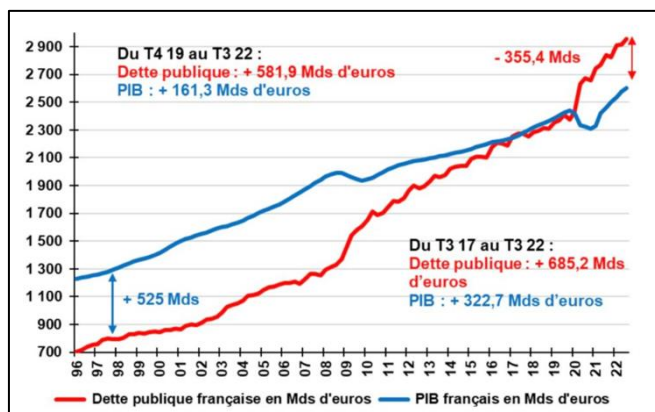
Prévision de croissance pour 2023



# Le rapport d'orientation budgétaire

## • Hausse des taux directeurs et risque de surendettement

Alors que la croissance se fragilise depuis des années, celle-ci est soutenue au prix d'un endettement record, au point de franchir les **3 000 milliards d'euros** en ce début d'année, soit à plus de **113% de sa richesse Nationale** (seuil de Maastricht à 60%), pour un déficit à hauteur de **5% de son PIB**, dépassant largement les 3% énoncés par les critères européens de convergence.



**Le taux directeur de la BCE est resté à zéro du 10 mars 2016 au 21 juillet 2022. Il est aujourd'hui à 2,5%. Ce taux zéro a permis à l'État de s'endetter dans des proportions considérables, sans payer d'intérêts aux créanciers.**

Avec la remontée des taux et le renouvellement de la dette de l'État qui refinance chaque année une partie de l'encours (270 milliards à lever sur les

marchés financiers en 2023), **la charge de la dette va fortement s'aggraver et rester durable** (50 milliards d'euros en 2023).

Sa soutenabilité dépendra de la situation économique du pays, mais aussi et surtout du sérieux de la politique budgétaire et fiscale, quelque peu entravée par l'absence de majorité absolue à l'Assemblée Nationale.

## • Un nouveau record du déficit de la balance commerciale

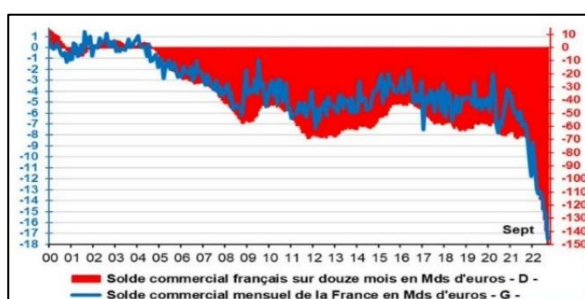
En 2022, sous le poids de la hausse des prix des produits importés, en particulier celui du gaz, du pétrole et des matières premières, la France a battu un record historique, dépassant pour la première fois les **160 milliards d'euros de déficit commercial**, soit le plus mauvais résultat depuis l'après-guerre.

**En déficit chronique depuis 20 ans**, cette nouvelle dégradation s'expliquerait à plus de 80% par l'augmentation de la facture énergétique. Fait inédit, la France est devenue en 2022, importateur net d'électricité.

Elle paye notamment le besoin de maintenance de son parc nucléaire (22 réacteurs à l'arrêt). En 2023, 12 réacteurs devraient être remis en route.

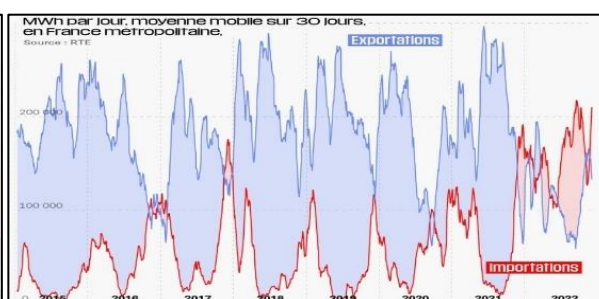
Parallèlement, les prix à l'importation du gaz se sont alourdis de 248%.

Evolution du solde commercial



Source : Minefi, Calculs ACDEFI

Effet de ciseau - solde marché électricité



Source : RTE



# Le rapport d'orientation budgétaire

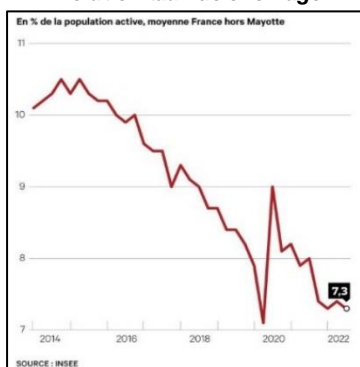
## • *Le marché de l'emploi : Fausse bonne nouvelle ?*

Paradoxalement, **l'inflation record de 2022 n'a pas freiné les embauches**. Au contraire, le nombre de chômeurs a diminué de 3,6% au quatrième trimestre 2022, soit 114 000 demandeurs d'emploi de moins. **En un an, la baisse du taux de chômage est de 10%**.

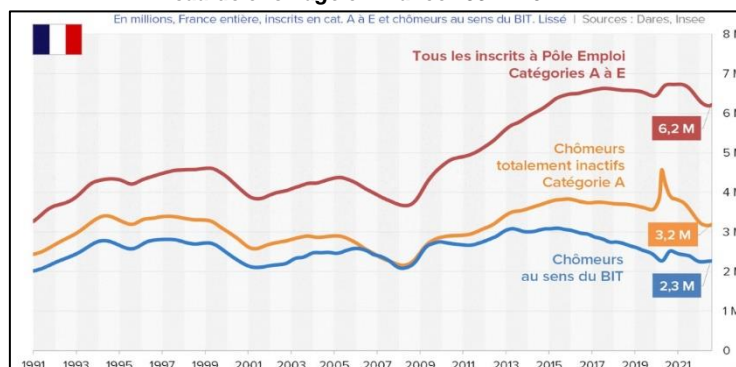
Ce phénomène peut trouver diverses raisons telles que :

- **Les politiques dissuasives menées depuis plusieurs années**, qui diminuent les prestations des chômeurs et les obligent à accepter des emplois qui ne correspondent pas à leurs compétences ou attentes.  
Ainsi, seuls 50% des chômeurs étant sans aucune activité sont actuellement indemnisés, contre 70% il y a une quinzaine d'année.
- **Les mesures fortes de soutien Etatique aux entreprises** qui en temps normal n'auraient pu maintenir leur activité à niveau. Face à cette **zombification de l'économie** (préservation de l'emploi pour les entreprises ne créant pas de valeur ajoutée), le nombre de faillites devrait augmenter en 2023 et 2024, notamment du fait que celles-ci ne pourront pas rembourser le Prêt garanti par l'Etat (PGE) contracté pendant la crise.

**Evolution taux de chômage**



**Niveau de chômage en France 1991 - 2022**

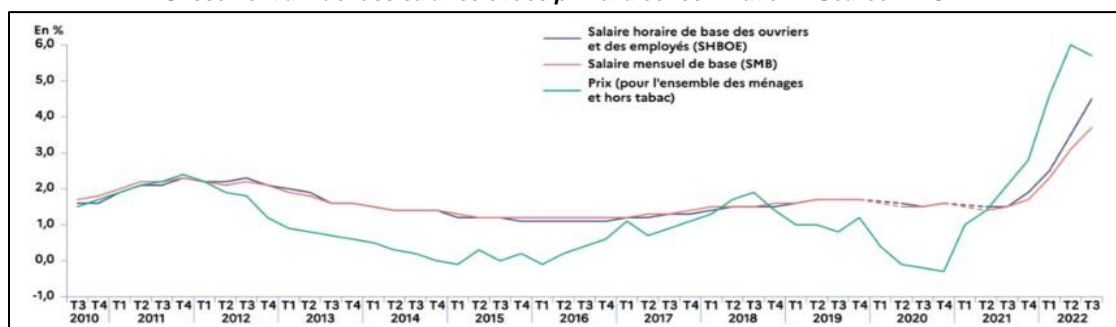


## • *Le pouvoir d'achat en baisse*

Depuis 2020, l'indice des prix a connu une augmentation plus conséquente que celle des salaires.

Au troisième trimestre 2022, sur un an et à euros constants, **l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) a augmenté de 4,5%** contre une hausse de 5,7% des prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages et hors tabac).

**Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation – Source PB CBM**



Source PB CBM

# Le rapport d'orientation budgétaire

Résumons ; la France est plongée dans une spirale inflationniste et une conjoncture de faible croissance. La BCE, comme l'ensemble des banques centrales, fait le choix de la hausse des taux afin de lutter contre l'inflation, en cherchant à « casser » la consommation des ménages, au risque de museler les maigres espoirs de croissance.

Trop d'éléments exogènes ne permettent plus à la France, d'avoir la maîtrise de son destin et d'être clairvoyante sur son avenir.

## **PARTIE II – LA LOI DE FINANCES 2023 – QUEL IMPACT SUR LES FINANCES AUXONNAISES**

Les années 2020 et 2021 furent marquées par l'adoption de plusieurs Lois de finances rectificatives dont l'objectif était de soutenir l'activité économique au travers d'un plan de relance de l'économie.

Ces lois ont également précisé certains mécanismes liés à la suppression progressive de la taxe d'habitation et adopté un allègement significatif des impôts de production. La Loi de finances pour 2022 contenait moins de mesures structurantes pour les collectivités locales.

La Loi de finances (LF) pour 2023, adoptée le 30 Décembre 2022 après recours au 49.3, allège la fiscalité des entreprises et assure les collectivités d'un soutien étatique renouvelé face à l'augmentation des prix de l'énergie et dans leurs projets de transition énergétique.

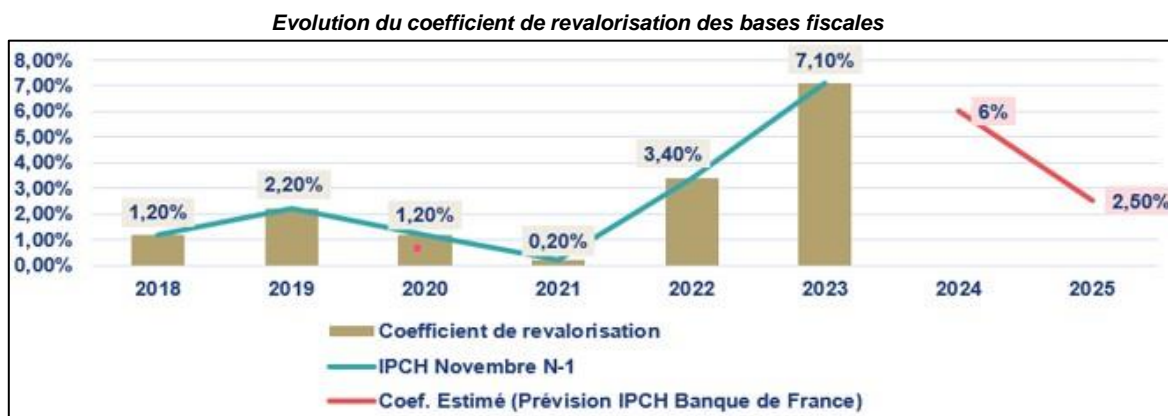
### **A – La Fiscalité**

- ***La revalorisation des bases fiscales***

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2.

A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales n'est appliquée.

**L'IPCH de novembre 2022 est de 7,10%**. C'est donc cette croissance qui s'appliquera sur les bases « ménages ».



## Le rapport d'orientation budgétaire


**Pour Auxonne, cette revalorisation des bases correspondrait à un accroissement de son produit attendu au titre des taxes foncières de + 242 287 €.**

- **La suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)**

Les impôts de production demeurent plus élevés en France que chez la plupart de ses voisins européens, ce qui limite la compétitivité des entreprises françaises et l'attractivité du territoire.

**Après la réduction de son taux de moitié décidée en 2021, la LF 2023 prévoit sa suppression en deux fois** : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces mêmes entreprises ne paieront plus de CVAE.

	2023	2024 et suivant
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	



La perte du produit de CVAE **sera compensée pour les collectivités territoriales bénéficiaires par une fraction de la TVA nationale.**

Le montant de la compensation sera déterminé sur la base d'une moyenne quadriennale des recettes engrangées par les collectivités en 2020, 2021, 2022 et 2023, et non sur les trois premières années comme initialement engagée.

Les craintes sont les mêmes que pour la réforme de suppression de la taxe d'habitation, notamment concernant les garanties quant aux modalités de compensation, qui reste dès lors partielle, et la perte d'un levier supplémentaire.

**La fiscalité économique relevant des domaines transférés à la CCAPVS, Auxonne n'est pas concernée par cette mesure.**

- **Autres points qui concernent la fiscalité**

**Concernant l'actualisation des valeurs locatives**, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

La réactualisation des **valeurs locatives professionnelles** qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à **2025**.

Pour les **valeurs locatives d'habitation**, le report est pour **2028**.

Enfin, le **partage de la taxe d'aménagement** redevient, quant à lui, **facultatif**.

### B – Les mesures de soutien face à la crise énergétique

- **L'amortisseur électricité**

## Le rapport d'orientation budgétaire

Afin de contenir la hausse du prix de l'électricité pour les collectivités locales, la LF 2023 prévoit la mise en place d'un « **amortisseur électricité** » qui se matérialise sous la forme d'une prise en charge par l'Etat de 50% de l'électricité consommée d'un coût en Mw/H compris entre 180 € et 500 €.

**La compensation au Mw/H est donc plafonnée à 160 €.**  $((500 - 180) \times 5\%)$

**Cas pratique : Quel amortisseur pour le marché d'électricité 2023 > 36 kVA :**

Marché > 36 kw - 01/01 au 31/12/2023

**Total marché - 501 809 € TTC**

	HPH	HCH	HPE	HCE
<b>PRIX UNITAIRE HT (A)</b>	1 114,32	263,92	303,95	90,95
<b>AMORTISSEUR PRISE EN CHARGE - {(A) ou 500 € max} - 180 € x 50%</b>	160,00	41,96	61,97	NC
<b>TOTAL CONSOS - Prévisions sur DQE marché - (B)</b>	285,00	103,00	134,00	10 304,00
<b>TOTAL AMORTISSEUR - (A) x (B)</b>	45 600,00	4 321,88	8 303,98	NC

Nous pourrions donc prétendre au titre de l'amortisseur électricité sur le marché présenté ci avant, à un allègement de charges de 58 226 €.

Concernant le marché < 36 kVA, cette diminution s'élèverait à 72 531 €.

*Pour Auxonne, si l'on s'en tient aux prévisionnel de consommations prévus sur les marchés d'électricité, la facture annuelle d'électricité pourrait être diminuée de 130 757 €, soit un montant de dépenses de 828 026 € à inscrire au compte 60612 au BP 2023.*

### • Le filet de « sécurité »

En 2022, Auxonne a connu une forte croissance de son niveau d'épargne brute.

Cette situation nous a rendu inéligible aux mesures de soutien mises en place par la loi de finances rectificative du 16 Aout 2022.

La LF 2023 introduit un nouveau filet de sécurité qui concernera le bloc communal, mais aussi les régions et les départements.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Une baisse de l'épargne brute > -15% constatée au CA 2023
- Un potentiel financier par hab. < double du potentiel financier moyen des communes de même strate

**Cas pratique : quelle compensation pour Auxonne**

Critères d'éligibilité			Compensation			
			2022	2023	Diff	Compens
Potentiel financier (Pf) collectivité	Double du Pf Moyen de la strate	Condition				
830,89	1 098,73	<b>OK</b>				
Epargne Brute 2022	Epargne Brute 2023	Condition limite				
1 638 484	1 392 711,40	<b>OK</b>				
RRF 2023	8 336 781,00					
DRF 2023	7 679 467,00					
<b>Epargne Brute 2023</b>	<b>657 314,00</b>					
Compte	2022	2023	Evolution			
60612 - Electricité	337 166	828 026	490 860			
60613 - Gaz	200 087	426 000	225 913			
60621 - Combustible	12 967	15 000	2 033			
60622 - Carburants	41 317	42 000	683			

## Le rapport d'orientation budgétaire

Sur la base des hypothèses présentées ci avant, Auxonne pourrait prétendre à une dotation de 359 745 €. Cette somme sera inscrite au BP 2023 en recettes de fonctionnement.

### C – La DGF et les dispositifs de péréquation

- **DGF : 320 millions d'euros supplémentaires**

Du côté de la dotation globale de fonctionnement (DGF), **le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe normée pour la première fois depuis 13 ans, de +320M€.**

Le soutien au monde rural est particulièrement visé avec une enveloppe de **+200M€** fléchée exclusivement sur la **dotation de solidarité rurale (DSR)**, sans pour autant écriéter la **dotation forfaitaire (DF)** des communes.

**Pour Auxonne, cela représente un produit supplémentaire prévisionnel de DSR de + 93K€.**

Par mesure de précaution, et dans l'attente des notifications de dotation communiquées prochainement par les services préfectoraux, nous inscrivons un montant de **DSR de + 50K€** ainsi que des montants de **dotation forfaitaire et de dotation nationale de péréquation identiques à 2022.**

- **La péréquation horizontale**

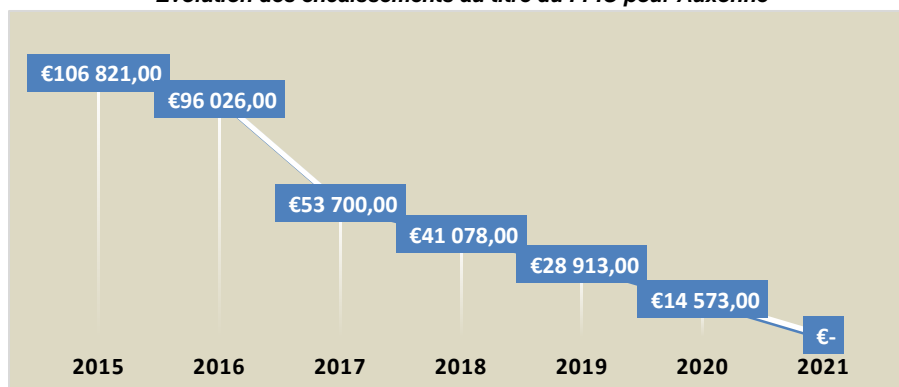
**Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, 1 milliard d'euros en 2023)**, premier outil de la péréquation horizontale, et financé par les intercommunalités dites « riches », a vocation à bénéficier aux intercommunalités dites « pauvres ».

La LF 2023 prévoit une redéfinition de son calcul. Ainsi la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. Cette nouveauté aurait pour incidence d'exclure des intercommunalités jusqu'à présent bénéficiaires.

D'autre part, cette exclusion sera désormais lissée sur 4 années contre 2 auparavant.

**Depuis 2019, la CCAPVS, n'est plus éligible à ce dispositif.**

Evolution des encaissements au titre du FPIC pour Auxonne



# Le rapport d'orientation budgétaire

## D – Un soutien toujours conséquent à l'investissement

### • Les enveloppes traditionnelles

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites, mais stabilisées, en 2023. Un montant de **2 Mds€** est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

La LF 2023 met un terme à la DSIL exceptionnelle introduite en 2021 afin de financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mis en place pour faire face à la crise sanitaire.

Concernant la DPV, la LF 23 abaisse le seuil concernant la population située dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville. En effet, ce seuil était depuis 2018 positionné à 19%, il passe à partir du 01/01/2023 à 16%.

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2022 et pour 2023

	LF 2022	LF 2023
<b>FCTVA</b>	6,5 Mds€	6,7 Mds€
<b>DSIL</b>	907 M€ <i>Dont 337M€ d'enveloppe exceptionnelle</i>	570 M€
<b>DETR</b>	1,046 Mds€	1,046 Mds€
<b>DPV</b>	150 M€	150 M€
<b>DSID</b>	212 M€	212 M€
<b>TOTAL</b>	<b>8,8 Mds€</b>	<b>8,7 Mds €</b>

### • Le « fonds vert »

**Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023**, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Il sera attribué sous condition de critères d'évolution de l'épargne et du potentiel financier de la commune.

### • La réforme du FCTVA

En 2023, La réforme d'automatisation du FCTVA est entrée en vigueur pour Auxonne.

Le travail de recensement des dépenses automatisé a été réalisé en Janvier 2023 pour un versement de 243 670 € prévu courant Février.


## PARTIE III – TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

### A – Indicateurs de richesse – Auxonne garde le cap

Il convient de juger de la santé financière de la commune d'Auxonne autour de trois indicateurs financiers de référence : **l'épargne, le fonds de roulement, et la capacité de désendettement.**

#### • Un niveau d'épargne en augmentation

En 2022, Auxonne a su dégager de sa gestion du fonctionnement **un excédent de plus d'1,6M€ (épargne brute)**, permettant non seulement d'absorber sereinement l'augmentation du capital de la dette lié aux nouveaux emprunts, mais également de **dégager plus d'1M€ d'autofinancement (épargne nette)**.

 *Ce résultat s'entend hors cessions. La vente de la propriété située 8 rue Malmanche cédée pour un montant net de 204 000 € n'est pas comptabilisée dans les données ici présentées.*

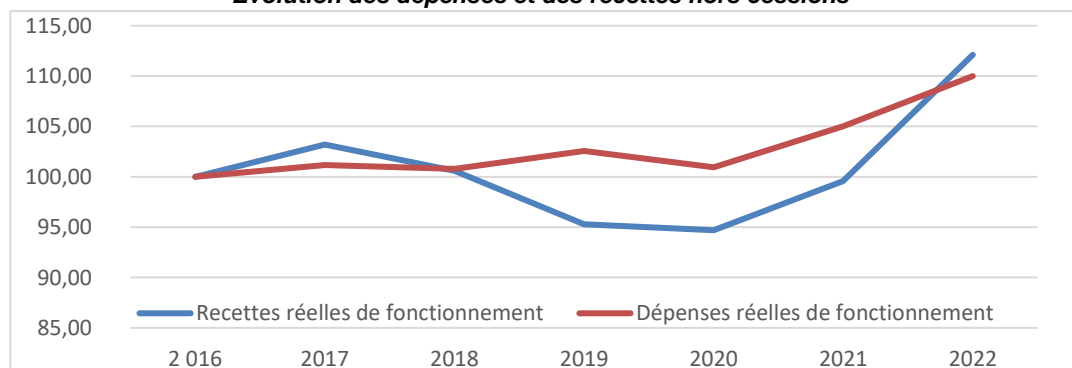
Evolution des épargnes

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RR. de fctnmt.	7 410 099	7 648 039	7 454 040	7 059 838	7 016 901	7 378 168	8 307 423
DR. de fctnmt.	5 927 252	6 014 419	5 986 269	6 116 106	5 998 208	6 297 960	6 667 939

Epargne brute	1 482 847	1 633 620	1 467 771	943 731	1 018 693	1 080 208	1 639 484
K de la dette	481 725	411 888	424 551	376 690	387 585	438 255	588 359
Epargne nette	1 001 122	1 221 732	1 043 220	567 041	631 108	641 953	1 051 125

Ce renouvellement de l'épargne se traduit notamment par un **effet de ciseau positif**.

Evolution des dépenses et des recettes hors cessions



**En 2022**, nous observons **une augmentation du Taux d'épargne brute**, en rupture avec la tendance des 4 années précédentes, **estimé à 19,74 %**.

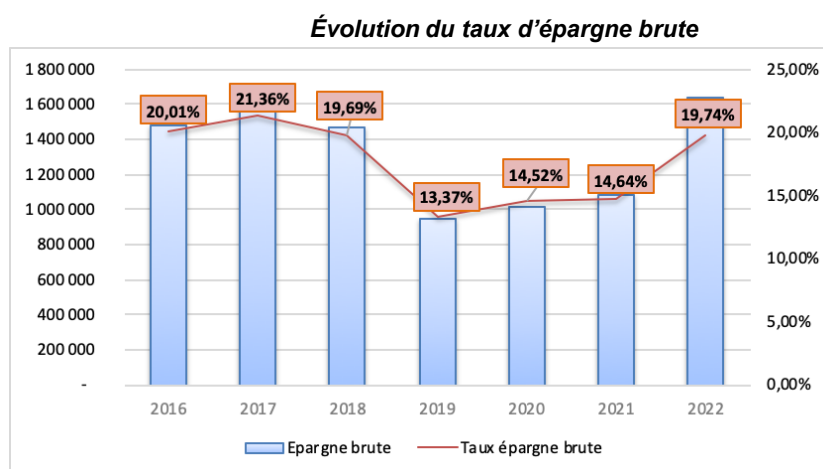
Celui-ci permet d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne.



## Le rapport d'orientation budgétaire

La stabilité de cet indicateur observé ces dernières années, mesure le degré de maîtrise de la section de fonctionnement, en sachant qu'un taux d'épargne élevé est le signe d'une bonne gestion.

Généralement, un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



### • Un fonds de roulement confortable

La commune affiche en ce début d'exercice 2023, un niveau de trésorerie disponible avoisinant les **7,8 M€**.

**Évolution du fonds de roulement**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement au 31/12 en €	3 019 604	3 847 608	4 117 739	3 661 410	3 978 669	6 545 801	7 820 659

Le fonds de roulement est à son plus haut niveau. Il résulte d'un travail d'anticipation en vue du fort besoin d'investissements de la collectivité sur l'ensemble de ses équipements, de ses écoles, et de sa voirie.

**Il permet d'assurer l'autofinancement d'une partie de ceux-ci, sans en faire porter le poids sur le contribuable par un alourdissement de la pression fiscale, et tout en se défendant de subir l'actuelle politique de hausse des taux d'intérêts.**

### • Une gestion active et responsable de la dette

#### **Encours de la dette**

L'encours de la dette s'élève en ce début d'année à **7 952 393 €**.

**25 lignes de crédit** sont actuellement contractées par la ville d'Auxonne pour une durée de vie moyenne de 8,1 années et un **taux d'intérêt moyen de 1,80 %**.

#### **L'ensemble des crédits sont sécurisés.**

Ils sont classés 1A au classement GISSLER (note maximale) en l'absence de tous recours à des produits structurés et en sachant que **96% de notre encours est contractualisé à taux fixe**.



# Le rapport d'orientation budgétaire

## La capacité de désendettement

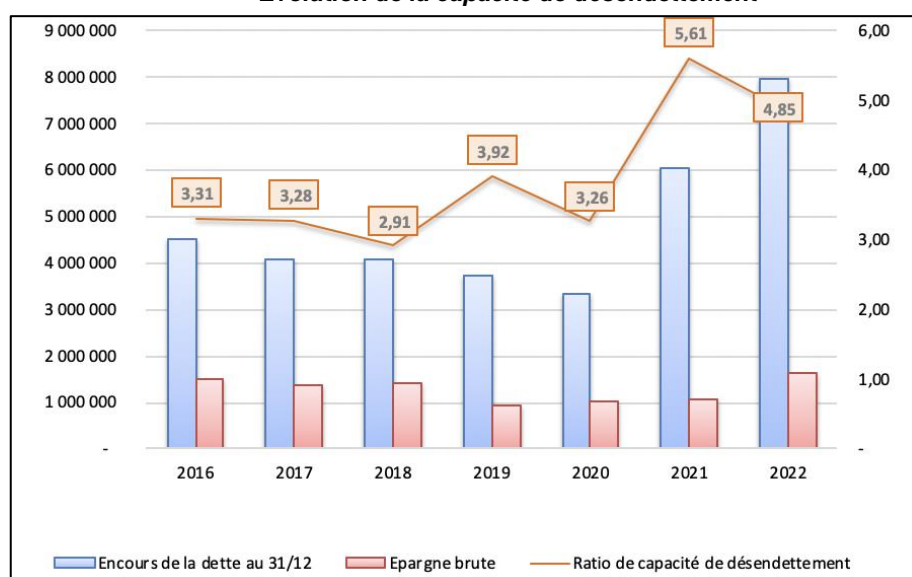
En toute responsabilité et au regard de ses capacités de remboursement, Auxonne a fait le choix de réaliser 2 nouveaux emprunts, en lien avec les futurs travaux de réhabilitation de la piscine municipale, pour un total de 2,5 M€ au premier trimestre de 2022, à un **taux moyen fixe de 1,06 %**, sur 20 ans.

A titre de comparaison, les taux fixes actuellement pratiqués sur une même période d'amortissement s'élèvent en moyenne à 3,69 %.

Autre indicateur important, **le ratio de désendettement** permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y contribue la totalité de son épargne brute.

Il se calcule à partir de son encours de la dette rapporté au niveau d'épargne brute dégagée et **s'élève à 4,8 années au 31/12/2022 (seuil critique = constante supérieure à 12 ans).**

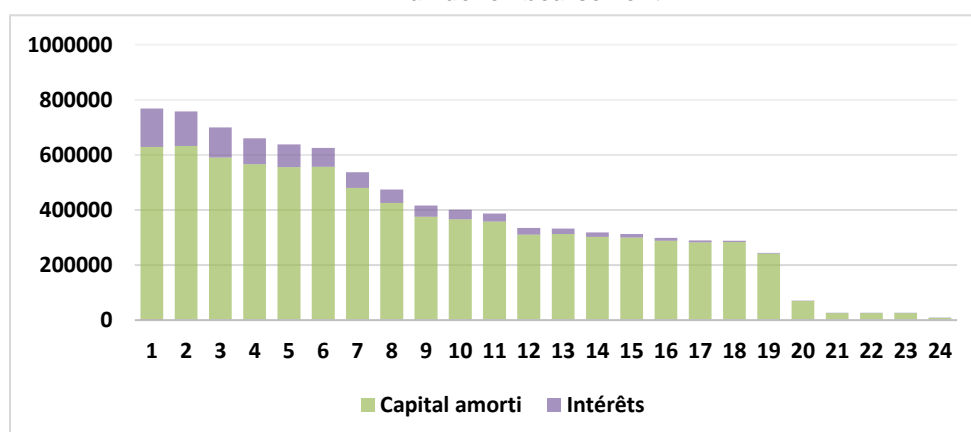
Evolution de la capacité de désendettement



## Le profil d'extinction

3 emprunts à taux moyen de 4,6% sont arrivés à échéance au cours du second semestre 2022 et 4 lignes de créance supplémentaires à des taux similaires s'éteindront au cours des 3 prochaines années.

Flux de remboursement



# Le rapport d'orientation budgétaire

## B – Les recettes de fonctionnement

### • Synthèse

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits des services et du domaine (chap 70)	418 571	304 922	246 924	188 233	292 358	303 417	1 029 406
Impôts et taxes (chap 73)	4 427 763	4 389 278	4 595 197	4 509 942	4 608 538	4 685 855	4 875 581
Dotations, subventions et participations (chap 74)	2 226 157	2 280 511	2 018 769	1 919 889	1 949 528	2 054 060	2 142 273
Autres produits de gestion courante (chap 75)	290 033	346 630	397 484	254 558	129 804	113 383	127 751
Produits financiers (chap 76)	-	5	6	6	5	4	4
Produits exceptionnels HORS CESSIONS (chap 77)	18 085	267 580	136 641	142 210	13 930	76 573	31 237
Atténuation de charges (013)	29 491	59 114	59 019	45 001	22 738	144 876	101 171
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement hors cessions</b>	<b>7 410 099</b>	<b>7 384 989</b>	<b>7 385 414</b>	<b>7 059 838</b>	<b>7 016 901</b>	<b>7 378 168</b>	<b>8 307 423</b>

Le résultat prévisionnel du CA 2022 fait apparaître une hausse du total des recettes réelles de fonctionnement de **+ 929K €**.

### *Les grandes variables en bref :*



- **Ventes de coupes de bois** (chapitre 70) : + 513K€
- **Remboursement de charges du personnel par CCAS** (chapitre 70) : + 194K€
- **Les gains sur la fiscalité** (chapitre 73) : + 189K€
- **La hausse de la Dotation de solidarité rurale** : + 50K€

### • Une fiscalité maîtrisée (Chapitre 73)

Le budget 2023 sera construit sur la base d'un **maintien des taux de la fiscalité** :

- 42,29% pour la taxe sur le foncier bâti
- 46,73% pour la taxe sur le foncier non bâti

**Le coefficient de revalorisation prévu par la Loi de finances 2023 est revalorisé de 7,1 % en 2023.**

Le produit fiscal attendu au titre de la fiscalité ménages est estimé à **3 940 000 €**.

### • Les travaux d'optimisation en cours

#### *Actualisation des valeurs locatives*

Dans un souci permanent d'équité et par ce biais, d'amélioration des ressources fiscales, la municipalité a décidé d'engager **un travail d'analyse des valeurs locatives des locaux ou terrains affectés à l'exercice d'une activité économique ou à usage mixte.**

## Le rapport d'orientation budgétaire

---

Il relève de cette analyse des établissements concernés des incohérences en termes de catégories et/ou de surfaces déclarées par les propriétaires au vu des caractéristiques physiques des bâtis et de l'activité qui y est exercée.

Il en résulterait ainsi **une sous-évaluation de la valeur locative des locaux**, et par voie de conséquence une perte de ressources pour la collectivité.

Ces observations ont été communiquées aux services fiscaux afin que les bases d'impositions puissent être actualisées pour les années 2023 et suivantes, et que des rôles particuliers correspondants aux années précédentes non prescrites soient émis.

**Le gain au titre de la taxe foncière est estimé à 14K€.**

Dans la même logique, la ville d'Auxonne a conventionné avec les services fiscaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 afin que ces derniers puissent actualiser les bases de TF sur la production **d'une liste de 348 locaux présentant un défaut de catégorie selon les éléments de confort observés.**

Cette étude a donné lieu à un travail de vérification des données fiscales, opéré en 2022 et dont les changements seront portés sur les « listes 41 » dont la mise à jour sera discutée lors de la réunion de la Commission communale des impôts directs (CCID).

### **La taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV)**

Conformément aux orientations budgétaires de 2022, et dans une logique de lutte contre une vacance structurelle supérieure à la moyenne des communes de même strate, la ville d'Auxonne a voté lors du conseil municipal du 24 janvier 2023, **l'instauration de la Taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV).**

Seront assujettis à cette taxe, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**, l'ensemble des logements pourvus d'éléments de confort minimum (eau, électricité, sanitaire) et vacants depuis 2 années.

Le taux de taxe d'habitation de 2019, gelé à 18,25 %, s'appliquera dans ce cadre.

Un état 1767 BIS actualisé a été demandé auprès des services fiscaux afin de connaître le produit potentiel de THLV pour 2023.

La DGFIP assurera la gestion du recouvrement de cette taxe et se rémunèrent à hauteur de 8%.

### **La taxe locale sur la Publicité extérieure**

Afin de freiner la prolifération des panneaux publicitaires et de réduire les dimensions des enseignes existantes, la municipalité a instauré, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**, tout en faisant le choix du **régime d'exonération maximum**, afin d'en exclure les petits commerçants.

17 établissements, en règle avec leurs déclarations, ont été imposés au titre de cette taxe en 2022, pour un montant total de 14 767 €.

12 autres établissements sont actuellement en procédure contradictoire (désaccord sur les surfaces déclarées) ou mis en demeure suite à un défaut de déclaration.

Le reste à recouvrer au titre de 2022 devrait être titré au premier trimestre 2023 pour un **produit total avoisinant les 34K€.**

Nous inscrirons au **BP 2023** un montant de **50 000 € au titre de la TLPE 2023 et du reliquat de 2022.**

## Le rapport d'orientation budgétaire

A compter de 2023, la procédure administrative sera simplifiée puisque, sans déclaration du commerce concerné, la collectivité sera en droit de procéder à la taxation d'office sur la base de ce qui a été déclaré en 2022.

La nécessité d'une procédure de mise en demeure et d'information ou de procédure contradictoire n'a plus lieu d'être.

### • Les autres produits fiscaux (chapitre 73)

**La taxe additionnelle aux droits de mutation** : Particulièrement liée au volume de transactions immobilières, le produit des droits de mutation a **battu le record de l'an passé avec un résultat en 2022 de 272 467 €**.

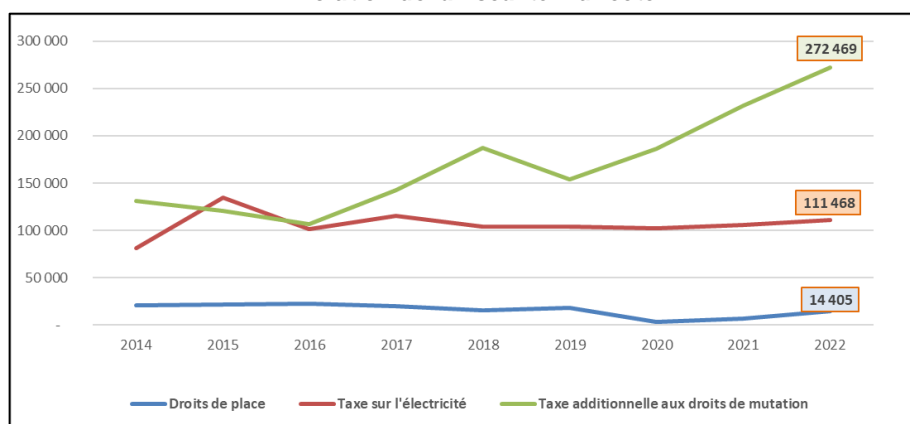
Il sera proposé de prendre en compte cette tendance mais également de tenir compte de l'hypothèse d'un retour à la normale après deux années d'exception, **soit une inscription au BP 2023 de 190 000€ au titre des DMTO**.

**Les droits de place** : En 2022, les droits de place ont été réinstaurés à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Un montant de **15K€** sera inscrit au **BP 2023** les concernant.

**La taxe sur l'électricité** : Le produit de la TCFE, qui évolue peu au fil des années, a connu une légère augmentation en 2022, s'élevant à 111 467 €.

Cette recette sera proposée au **BP 2023** à hauteur de **105 000 €**.

*Evolution de la fiscalité indirecte*



### • L'intercommunalité – attributions de compensation et conventions (chapitre 74)

#### **Les attributions de compensation**

L'attribution de compensation, calculée en fonction des charges transférées à la CCAPVS dans le cadre de l'attribution de nouvelles compétences, reste stable et s'élèvera à 2023 à **762 982 €**.

#### **Les conventions de prestation de service**

La compétence **GEMAPI** (transférée en 2018), ainsi que **l'eau et l'assainissement** (transférés en 2020), font l'objet de prestations réalisées par les services de la ville d'Auxonne qui ont été respectivement valorisées à un montant forfaitaire annuel de **15 592 € et 9 154 €**.

# Le rapport d'orientation budgétaire

---

## **Le contrat territoire lectures (CTL)**

Depuis 2018, un Contrat territoire lecture lie l'Etat, la CCAPVS et la ville d'Auxonne autour de projets de développement de la lecture à l'échelle de l'intercommunalité.

L'ensemble des animations développées sont portées par un **budget de 20 000 €** avec une participation de **la DRAC et de la CCAPVS** respectivement à hauteur de **10 000 € et 4 000 €**.

## **La mise à disposition de bâtiments dans le cadre des activités péri et extrascolaires**

Dans le cadre de ses compétences périscolaire (accueils du matin, soir, et restauration scolaire ainsi que les mercredis récréatifs) et extrascolaire (accueils de loisirs pendant les vacances), la CCAPVS est amenée à utiliser les locaux communaux (Ecole Jean Moulin, salle de Vannois, Restaurant Pasteur et gymnases).

En contrepartie, la CCAPVS s'est acquittée du montant forfaitaire annuel de **24,5 K€** en 2022. Un travail d'actualisation sera réalisé en 2023 afin de prendre en compte la réalité de l'augmentation du cout de l'énergie de ces bâtiments et de les intégrer par avenant sur cette convention.

### • **Les baux et autres conventions à titre onéreux (chapitre 75 et 74)**

#### **Les locaux à usage professionnel**

Une partie des locaux du Château sont loués à **une structure de soins ambulatoire extrahospitalière rattachée Centre Hospitalier La Chartreuse de Dijon**.

Un contrat local de santé a été signé le 11 janvier 2023 entre l'ARS, le PETR, le Conseil Départemental et leurs partenaires afin d'accueillir un nouveau service de jour et permettre un renforcement d'accès aux soins pour tous.

En 2023, nous inscrirons au BP un montant de **41 000 €** au titre de cette mise à disposition.

2023 marque également la fusion des services de trésorerie d'Auxonne et Genlis qui se matérialise par la **création d'un nouveau service de gestion comptable (SCG)** avec extension du premier étage sur le site actuel de la trésorerie municipale.

Le loyer du nouveau bail est revalorisé en conséquence, à hauteur de **38 500 €**.

Enfin, nous inscrirons une recette prévisionnelle de **13 000 €** au titre de la mise à disposition des **cabinets médicaux** et **10 365 €** en lien à l'utilisation du rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie par les **services du PETR**.

#### **Les locaux à usage d'habitation**

Suite à la vente du 8 rue Malmanche, la commune d'Auxonne est désormais propriétaire de **6 logements**. Nous avons perçu en 2022, **31 400 €** au titre de ces loyers.

#### **L'utilisation des équipements sportifs**

Il sera inscrit au BP 2023, au titre de l'utilisation des gymnases et stades de la commune :

- 19 500 € au titre de la convention passée avec le Lycée Prieur
- 25 500 € au titre de la convention passée Collège de la Croix Sarrasins

#### **Les locations de salle**

La commune a perçu un produit total de 16 435 € au titre de la location des salles événementielles (loyers + charges) selon la répartition suivante :

## Le rapport d'orientation budgétaire

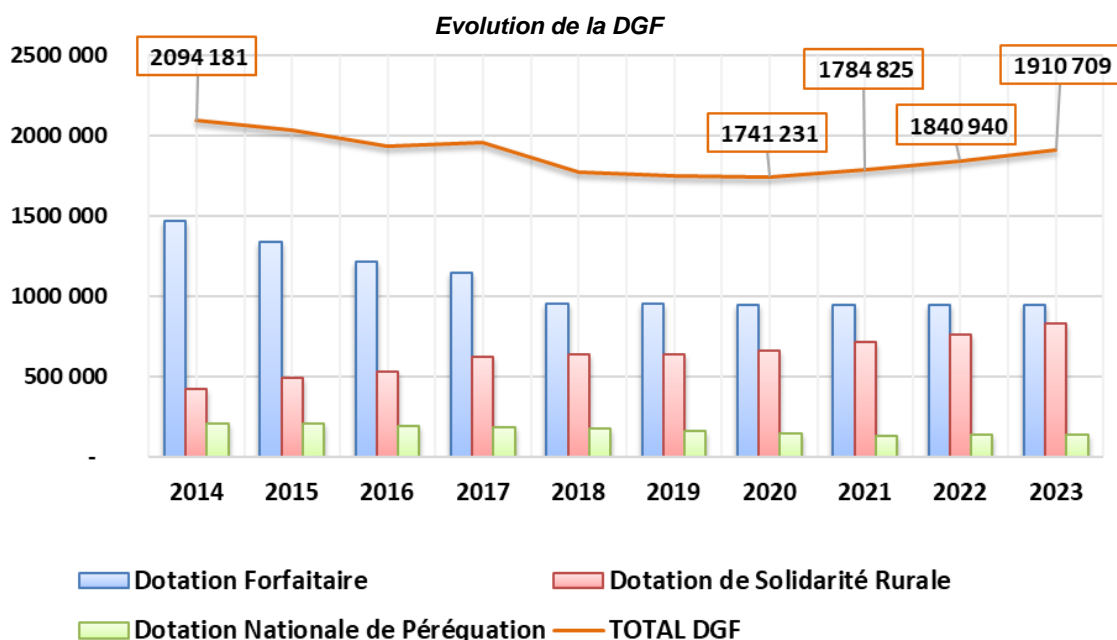
- Salle du Vannois : 5 440 €
- Salle l'Empire : 5 765 €
- Salle du Caveau : 4 230 €
- Salle de l'Aiglon : 1 000 €

### • La hausse prévisionnelle des concours financiers (chapitre 74)

#### **La Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Comme expliqué dans les mesures de la Loi de finances pour 2023, l'enveloppe de Dotation de solidarité rurale va être exceptionnellement abondée cette année à hauteur de + 200M€, sans que cela soit ponctionné sur la Dotation forfaitaire.

Dans l'hypothèse d'une stabilisation des montants perçus de dotation forfaitaire (DF) et de dotation nationale de péréquation (DNP), nous inscrivons **un produit total de DGF de 1,91M€ au titre de 2023**.



### • Les recettes domaniales (chapitre 70)

#### **Les ventes de bois**

Alors que les orientations budgétaires pour 2022 prévoyaient une tendance à la hausse des ventes de coupes de bois sur les exercices suivants, celles réalisées durant cet exercice furent **historiques** et s'inscrivent en lettres d'or au compte administratif de la commune.

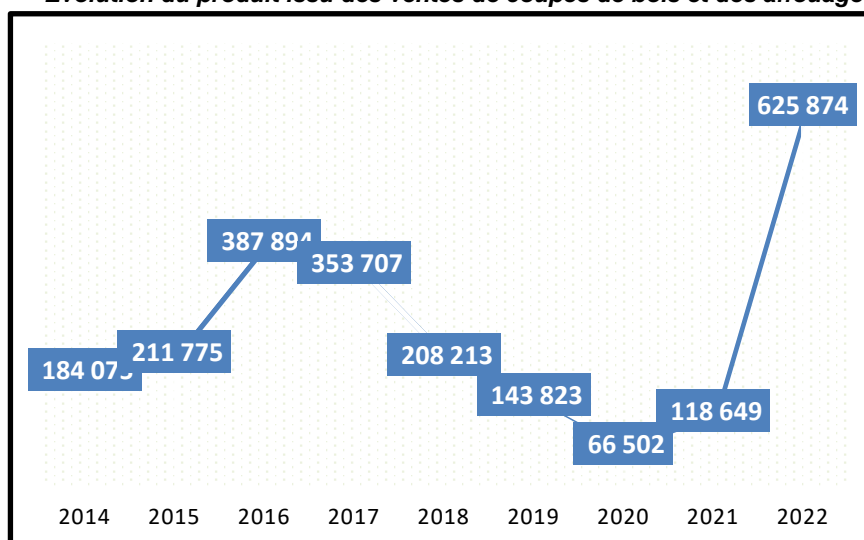
Les encaissements au titre de ces ventes atteignent ainsi un niveau record à hauteur 622 129 € **soit un produit net de 599 353 €** après déduction des frais annexes reversés à l'ONF.

Conscient du caractère exceptionnel de ces ventes, et d'un **retour à la normale en 2023**, nous proposerons au BP d'inscrire **140 000 € de recettes prévisionnelles** des ventes de bois (compte 7022).

**4 000 € d'affouages** seront également inscrits (compte 7025).

# Le rapport d'orientation budgétaire

Evolution du produit issu des ventes de coupes de bois et des affouages



## C – Les dépenses de fonctionnement

### • Synthèse

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caract. général.	1 460 409	1 525 630	1 592 303	1 685 285	1 507 320	1 518 881	1 763 070
012 - Charges de personnel	3 344 899	3 444 596	3 417 755	3 468 700	3 535 679	3 798 106	3 777 319
65 - Autres charges de gestion	584 217	527 820	483 478	474 291	495 293	513 136	586 916
66 - Charges financières	177 277	163 452	150 312	137 277	123 809	116 149	131 084
67 - Charges exceptionnelles	75 567	68 039	57 458	62 348	51 141	66 513	123 834
68 - Dotations aux amort. et prov.						210	748
014 - Atténuation de produits	284 883	284 833	284 964	288 204	284 967	284 967	284 969
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 927 252</b>	<b>6 014 419</b>	<b>5 986 269</b>	<b>6 116 106</b>	<b>5 998 208</b>	<b>6 297 960</b>	<b>6 667 939</b>

Le compte administratif prévisionnel 2022 affiche une hausse des dépenses réelles de **+ 370K€**, justifiée en partie, par les tendances suivantes :

#### Les grandes variables en bref :

- **Inflations charges énergétiques** (chapitre 011) : + 156K€
- **Subvention d'équilibre CCAS** (chapitre 67) : + 52K€
- **Charge de la dette** (chapitre 66) : + 15K€
- **Contrats de maintenance** (chapitre 011) : + 24K€
- **Honoraires / frais de justice** (chapitre 011) : +20K€
- **Régie spectacle** (chapitre 73) : + 15K€





# Le rapport d'orientation budgétaire

## • Les charges à caractère général (chapitre 011)

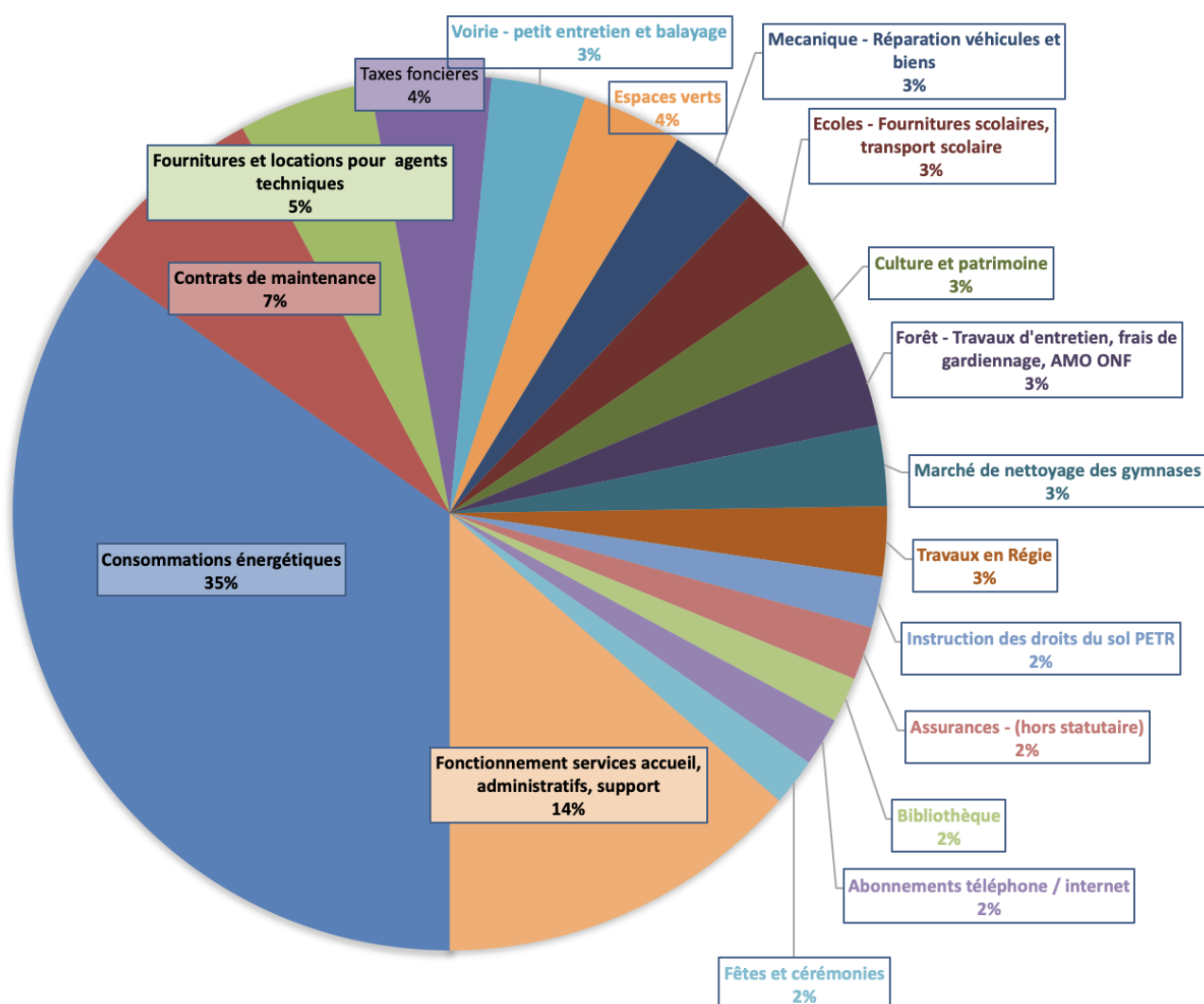
### Vue d'ensemble

Les charges à caractère général représentent les dépenses qui permettent à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, le carburant, l'achat de petit matériel, les prestations de service...

**Ce chapitre est celui qui le plus impacté par l'inflation au travers notamment de la crise énergétique et du carburant.**

Malgré tout, les mesures prises par la municipalité afin de réduire les consommations énergétiques, couplées au record de chaleur connus au début de l'hiver permettent d'éviter une déflagration budgétaire annoncée.

Répartition des charges du chapitre 011 en 2022



### Les dépenses énergétiques

Ainsi, alors que les nouveaux marchés de l'électricité et du gaz de 2022 prévoyaient une augmentation des charges prévisionnelles de 200% à 300% selon les points de livraison, **l'augmentation sur le réalisé se limitera finalement à 35%.**

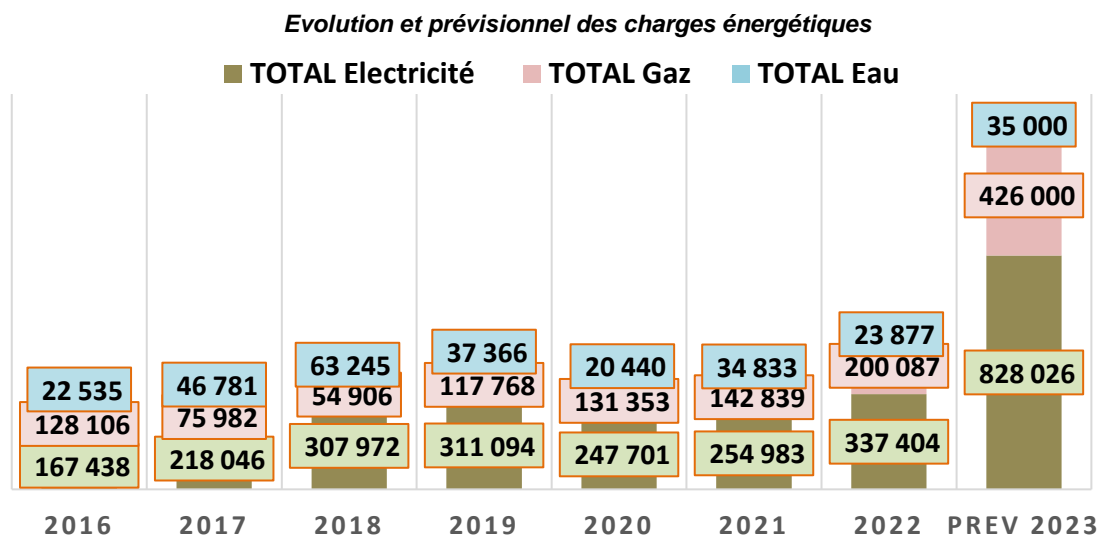
**En 2023**, par application des tarifs contractuels et des consommations prévues sur la base des nouveaux marchés, **les charges énergétiques connaîtront une hausse de 133%.**



## Le rapport d'orientation budgétaire

Comme pour 2022, et par mesure de précaution, nous proposerons au budget les montants contractuels diminués de l'amortisseur électricité, à savoir :

- **828 026 € au compte 60612 – Energie – Electricité**
- **426 000 € au compte 60613 – Chauffage urbain**



### • Les dépenses de personnel (chapitre 012)

#### ✚ Bilan 2022

##### *La structure de la masse salariale*

Au 31 décembre 2022, le nombre d'agents communaux était de 88,1 ETP, dont 77 agents titulaires et 9 agents contractuels.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget : 57 % des dépenses de fonctionnement.

**En 2022, le résultat du chapitre 012 s'élève à 3 777K€.** Il affiche une légère diminution de - 21K€ par rapport à 2021, et ce, malgré la **majoration du point d'indice** appliquée à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 à +3,5% pour **un cout sur 6 mois de + 54K€.**

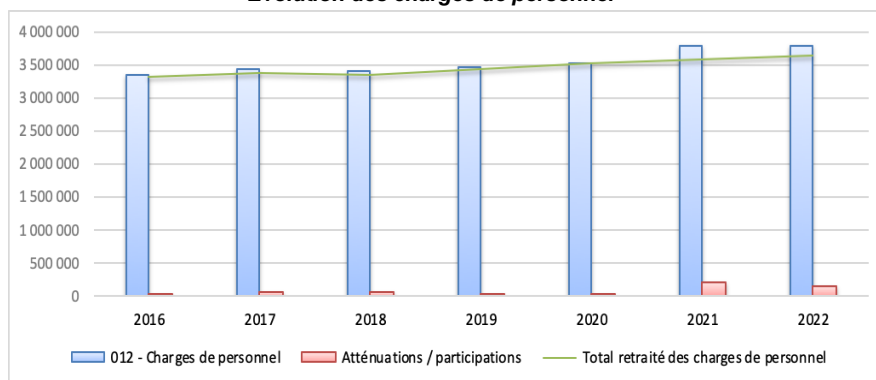
Nous observons d'autre part, en recettes de fonctionnement :

- 71K€ de remboursements au titre de l'assurance statutaire
- 7,4K€ de remboursement au titre de la prime inflation
- 23K€ de remboursement au titre des tickets restaurant
- 53K€ de prise en charge par l'Etat et l'Anah sur le poste de chargé de mission PVD
- 20K€ de remboursement ARS au titre de la mise à disposition d'agents (centre de vaccination)

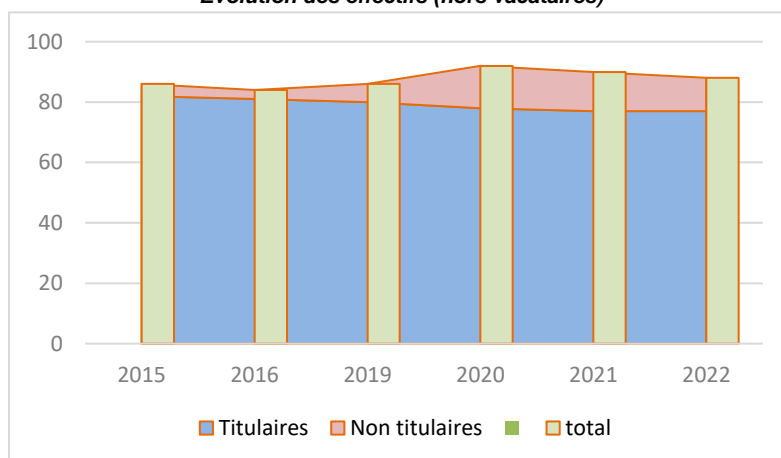
Après prise en compte de ces données, **le cout net des dépenses de personnel s'élève à 3 602K€.**

# Le rapport d'orientation budgétaire

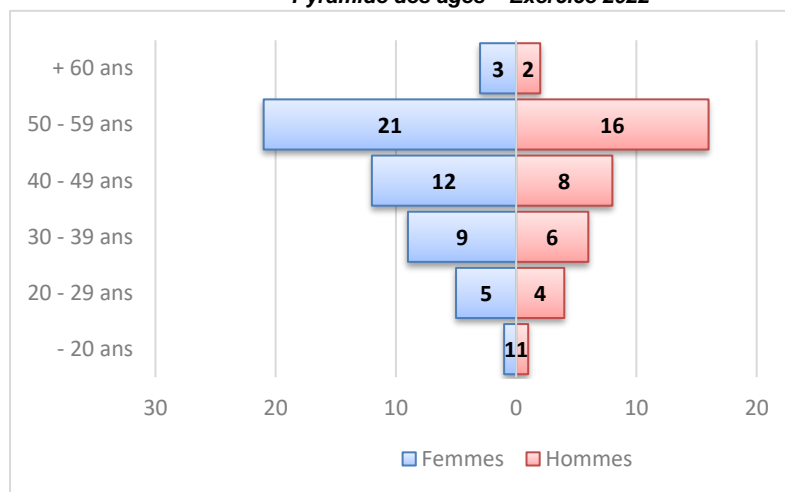
**Évolution des charges de personnel**



**Evolution des effectifs (hors vacataires)**



**Pyramide des âges – Exercice 2022**



## **Les entrées, revalorisations et réformes indiciaires de 2022**

- L'intégration de la prime précarité sur les contrats de remplacement (3K€)
- La prime inflation, prise en charge par l'État (7,4€)
- La continuité des astreintes sécuritaires pour le service de police municipale (20K€)
- La création d'un poste permanent à l'EPN suite à une mutation interne
- La pérennisation de l'emploi gestionnaire / paye suite à mutation interne du précédent agent
- La création d'un emploi permanent en urbanisme
- La pérennisation du second emploi au Cinéma

## Le rapport d'orientation budgétaire

---

- Le relèvement de l'indice minimum de traitement de la FPT en lien à la hausse du SMIC
- La revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C

### Prévisions BP 2023

**Le budget 2023 du chapitre 012** prendra en compte les points suivants :

- Le recrutement d'un coordinateur et 16 agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population pour un cout total de 32K€ ;
- Le renouvellement du marché d'assurance statutaire revalorisé de + 40K€ ;
- Le Glissement Vieillessement Technicité qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix, par concours) et de l'acquisition d'une technicité particulière soit une enveloppe supplémentaire prévue pour 15K€ ;
- La réforme du point d'indice de Juillet 2022 sur une année complète : + 30K€ ;
- La hausse du taux AT de 1,72% à 1,81% ;
- Les mouvements d'agents, soit le différentiel des entrées et sorties : + 110K€.

### **Les reclassements**

Les agents en disponibilité pour raison de santé et en congé longue maladie sont susceptibles au vu de leur état de santé de bénéficier d'une période de Préparation à Reclassement. Cela aura pour conséquence de les remplacer sur leur poste sans remboursement de la part de notre assurance durant 1 an (disposition règlementaire). 1 à 2 postes pourraient être concernés par ce dispositif en 2023.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il sera proposé d'inscrire au **chapitre 012 – dépenses de personnel du BP 2023** un montant de **3 980 000 €**.

### **• Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

#### **Les indemnités d'élus**

Une enveloppe globale de **158K€** sera réservée aux indemnités et frais annexes liées à l'exercice des missions d'élus (comptes 6531 à 6536)

La revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022 a également impacté les indemnités de fonction des élus à la hausse pour un cout supplémentaire sur 1 an de + 5,3K€

#### **Les subventions aux associations**

L'enveloppe globale de subventions aux associations sera maintenue **stable** par rapport au budget 2022 (**120K€**).

#### **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

La ville d'Auxonne versera une subvention d'équilibre afin de permettre le fonctionnement de son CCAS.

Depuis 2021, dans une logique de transparence, sont retranscrites dans ce budget autonome les charges de personnel de l'action sociale.

## Le rapport d'orientation budgétaire

L'an passé, la cession de la propriété sise au 18 rue Lafayette pour un prix net de 122K, avait pu permettre d'autofinancer en partie le fonctionnement du CCAS sur une année. **Pour 2023, la subvention d'équilibre sera inscrite au budget à hauteur de 200 000 €.**

### Le SDIS

**La contribution communale 2023** au service départemental d'incendie et de secours de Côte d'Or (SDIS) est évaluée à **145 240 €** contre 138 206 € l'an dernier. La revalorisation est calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation.

### La redevance SUEZ

Depuis le transfert de l'eau et l'assainissement à la CCAPVS en 2020, Auxonne doit s'acquitter d'une redevance pour la **collecte et le traitement des eaux pluviales** sur son budget principal.

Il sera inscrit au BP 2023 au titre de cette redevance, **62K€**.

### Le SICECO

Une enveloppe de **26K€** sera budgétisée au titre de sa participation à la **maintenance annuelle** réalisées par les services du SICECO.

**La cotisation annuelle** devrait coûter aux alentours de **900 €**.

## • Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

### Le cinéma

Bien qu'étant dépourvu de tout caractère exceptionnel, la subvention d'équilibre versée au budget cinéma est imputée sur le chapitre 67.

Elle sera revue à la baisse en 2023, au regard de son activité soutenue en termes de ventes de places et d'un budget d'investissement plus modeste.

Celle-ci sera proposée à hauteur de **43K€** contre 123K€ l'an passé.

## D – Investissement

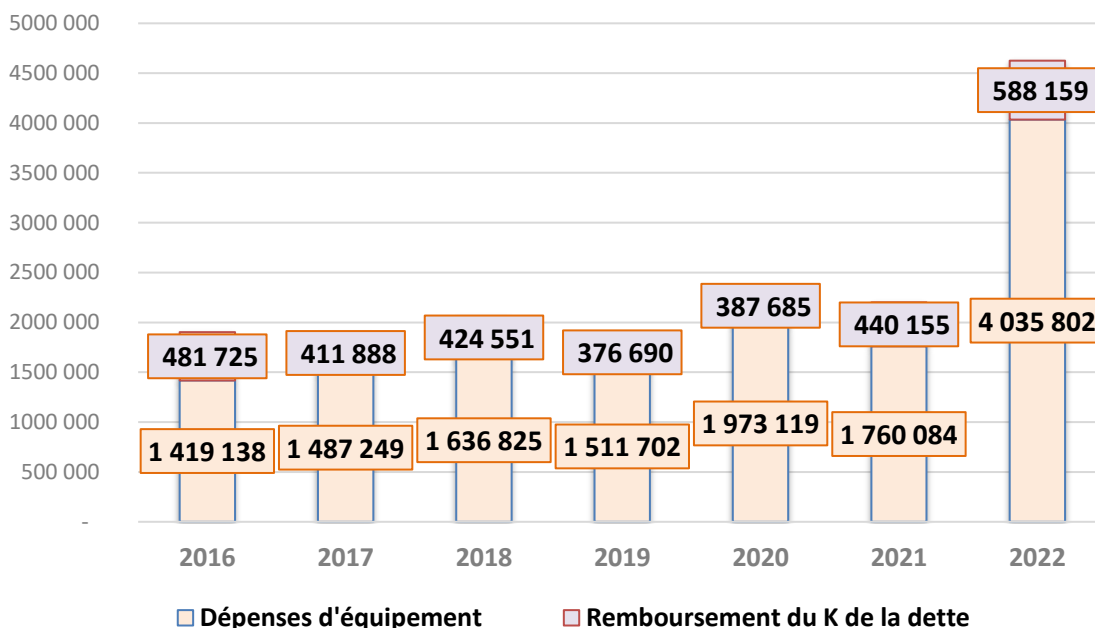
## • L'exécution de la section d'investissement

**4M€ de dépenses d'équipement** ont été liquidées en 2022, dont :

- **3,7 M€ de dépenses liées aux opérations pluriannuelles d'investissement** ainsi que 2,8M€ pour les travaux et études d'aménagement de la Grande, 333K€ pour les travaux d'aménagement de la trésorerie et 216K€ pour les études liées aux futurs travaux de la piscine.
- **289 K€ d'investissements récurrents (voir annexe 1)**
- 61 K€ de dépenses imprévues
- **588K€ de remboursement d'emprunt** (capital de la dette) ont été dépensés, soit 13% des dépenses réelles d'investissement.
- **1 162 925K€ de subventions** ont été perçues sur 2022 (voir annexe 2)
- Autres recettes : le montant de **FCTVA** s'élève en 2022 à **292K€** et **50K€ de taxe d'aménagement** ont été recouverts.

# Le rapport d'orientation budgétaire

Évolution des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette



## Les restes à réaliser

Le budget 2023 reprendra les restes à réaliser 2022. Ils correspondent :

- **Aux dépenses engagées non mandatées** telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Ces derniers sont obligatoires pour toutes les collectivités et donnent lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable.

Ainsi, la somme de **4 956 445 €** sera inscrite en dépenses d'investissement au BP 2023 au titre des RAR.

- **Aux recettes certaines** n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'année écoulée. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être notifiées. La somme de **2 852 729 €** sera inscrite en recettes d'investissement au BP 2023.

- **Budget prévisionnel d'investissement 2023 (annexes 3 et 4)**

En 2023, l'annualisation du plan pluriannuel d'investissement fait apparaître **une dépense prévisionnelle de 8,3M€**, pour un coût net de 5,2M€ après déduction du FCTVA (265K€) et des subventions inscrites en RAR (2,8M€).

Plusieurs opérations seront réceptionnées durant cet exercice :

- La réhabilitation de la médiathèque : 2,7M€
- Les travaux d'aménagement de la grande rue et du Boulevard Pasteur : 1,3M€
- L'extension des services de la trésorerie : 747K€

Le détail des opérations vous est présenté dans l'annexe 3.

# Le rapport d'orientation budgétaire

## PARTIE IV – ANALYSE PROSPECTIVE PLURIANNUELLE

### • Définition des paramètres de gestion

#### En dépenses

- **Charges à caractère général (chap. 011) :** Intégration des risques liés à l'inflation et application pour 2023 d'une hausse à + 42% contre 1% en moyenne sur 3 exercices précédents.  
Retour lissé sur 3 ans à un niveau de charges plus raisonnable (marge à +20% par rapport à CA 2022) avec intégration des charges induites liées aux opérations structurantes de réhabilitation de la Médiathèque (+70K€/an) et de la piscine municipale (+130K€/an).
- **Charges de personnel (chap. 012) :** Plafonnement à 4M€ puis revalorisation à hauteur de 1% à compter de 2024.
- **Charges financières (chap. 66) :** Intégration des charges supplémentaires liées aux nouveaux emprunts totalement neutralisés par l'effet d'extinction d'anciens emprunts à taux beaucoup plus importants.
- **Autres charges de gestion courante (chap. 65) et charges exceptionnelles (chap. 67) :** Stables sur niveau moyen sur 4 dernières années.

#### En recettes

- **Produit des services du domaine (chap. 70) :**
  - Ventes de bois :** Retour à la normale avec prévisionnel de 140 000 € / an ;
  - Photovoltaïque :** Recette nouvelle estimée à 40 K€ à compter de 2024 ;
  - Piscine :** Fréquentation 30K€ en 2024 puis 60K€ à compter de 2025.
- **Impôts et taxes (chap. 73) :**
  - Revalorisation des bases** à 7,1% en 2023, 2% en 2024 puis stabilisation à 1% ;
  - Produit du travail d'optimisation** (THLV, actualisation des bases de TF) : +30 K€ à compter de 2023 ;
  - Droits de mutation :** tendance favorable des transactions immobilières en 2022 ; 200K€ puis retour à la normale prévue pour 2024 et années suivantes : 150 K€.
- **Dotations, subventions et participations (chap. 74) :**
  - DGF :** Revalorisation en 2023 selon mesures LF 2023 puis stabilisation exercices suivants ;
  - Intégration du filet de sécurité en 2023** (voir partie LF 2023).
- **Revenu des immeubles (chap, 75) :**  
Actualisation des conventions de location : + 30K€ en 2024 puis stabilisation exercices suivants.

## Le rapport d'orientation budgétaire

- **Évaluation des marges de manœuvre et de la capacité de financement (Annexe 4)**

Plan de financement du Programme d'Investissement (PPI) 2023 - 2026			
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Dépenses d'équipement	16,3M€	Subventions prévisionnelles	5,5M€
Travaux et études		FCTVA	3,1M€
		Cessions immobilières	60K€
		Taxe d'aménagement	90K€
Remboursement du capital de la dette	2,4M€	Nouvel emprunt	Non
<b>TOTAL DEPENSES (I)</b>	<b>18,7M€</b>	<b>TOTAL RECETTES (II)</b>	<b>8,8M€</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (I - II)</b>	<b>9,9M€</b>	TRESORERIE DISPONIBLE 2022 7,8M€	7,8M€
		EPARGNE BRUTE DEGAGEE 2023 - 2026	3,3M€
		<b>RESULTAT PREV AU 31/12/2026</b>	<b>1,2M€</b>

### Analyse

**L'exercice 2023 débute sur des bases saines.** Malgré 3 années de crises, la municipalité assure une gestion de son fonctionnement en « bon père de famille » et aura réussi à dégager depuis 2020, **2M€ d'épargne nette**, et donc autant de trésorerie disponible supplémentaire, nécessaire plus que jamais au développement et à la rénovation du bâti d'Auxonne.

Le programme de travaux prévisionnel est certes ambitieux, **avec sur les 4 prochaines années, un montant total d'opérations d'investissement s'élevant à 18,7M€.**

Pour autant, la ville d'Auxonne est soucieuse de préserver ses capacités de financement, notamment afin de ne pas entraver la bonne conduite de futurs projets.

A ce titre, l'exécutif de la collectivité ne prévoit, pour l'heure, **aucun nouvel emprunt sur l'actuel mandat.**

**Aucune hausse des taux de la fiscalité pesant sur les ménages n'a été intégrée aux paramètres de cette prospective.**

- **Les indicateurs de richesse**

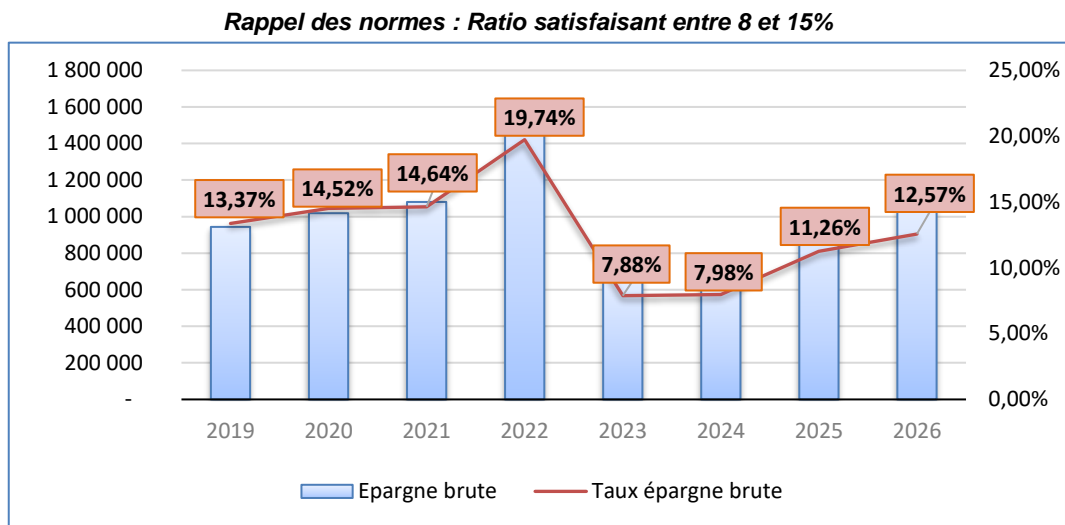
### Le fonds de roulement

La prospective affiche un montant de trésorerie disponible fin 2026 légèrement supérieur à 1,2M€.

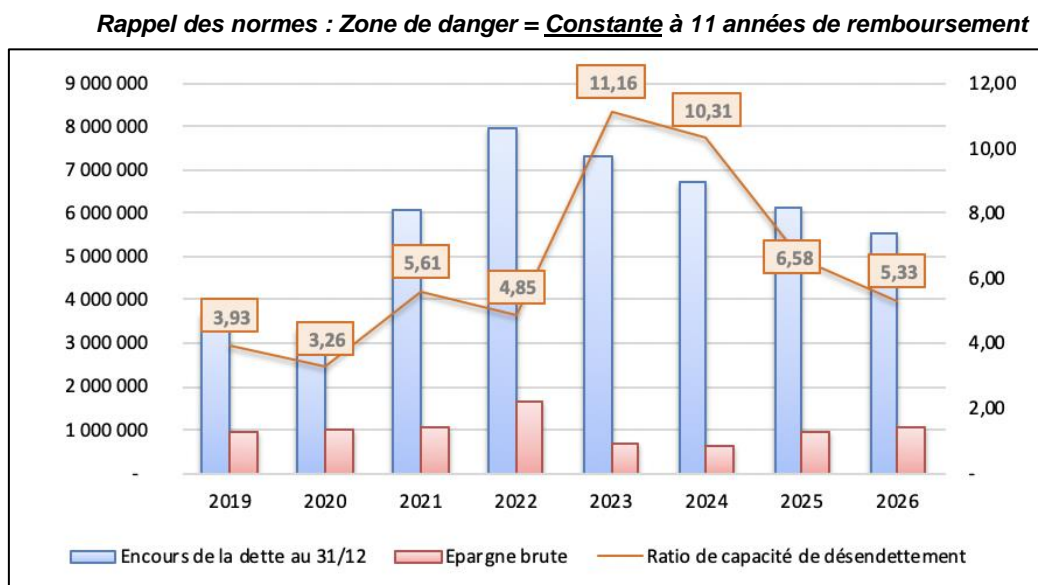


# Le rapport d'orientation budgétaire

## Le taux d'épargne brute



## Le ratio de désendettement



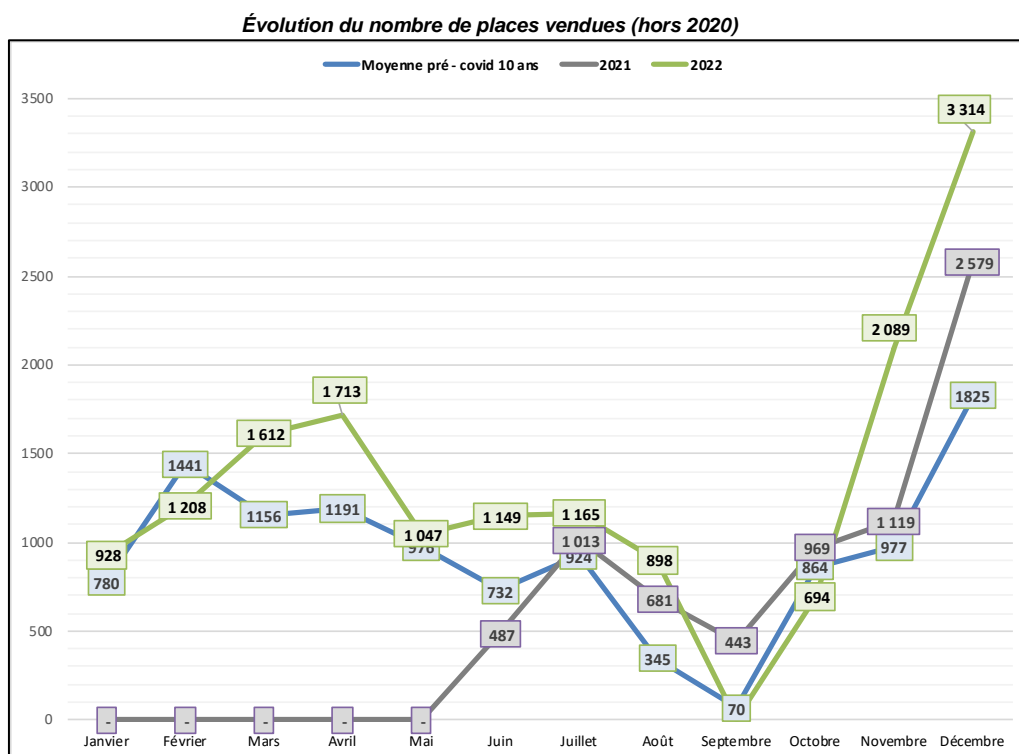
## **PARTIE IV – LE BUDGET CINEMA**

- **Une année record**

En 2022, sur l'ensemble des cinémas de l'hexagone, la fréquentation est restée inférieure de – 26,9% à la fréquentation enregistrée entre 2017 et 2019, lors de la période pré-Covid. Pour Auxonne, ce fut l'inverse, pour ce qui apparaît être une année record alors que **le niveau des ventes de places réalisées l'an dernier ont atteint leur plus haut niveau des 10 dernières années.**



# Le rapport d'orientation budgétaire



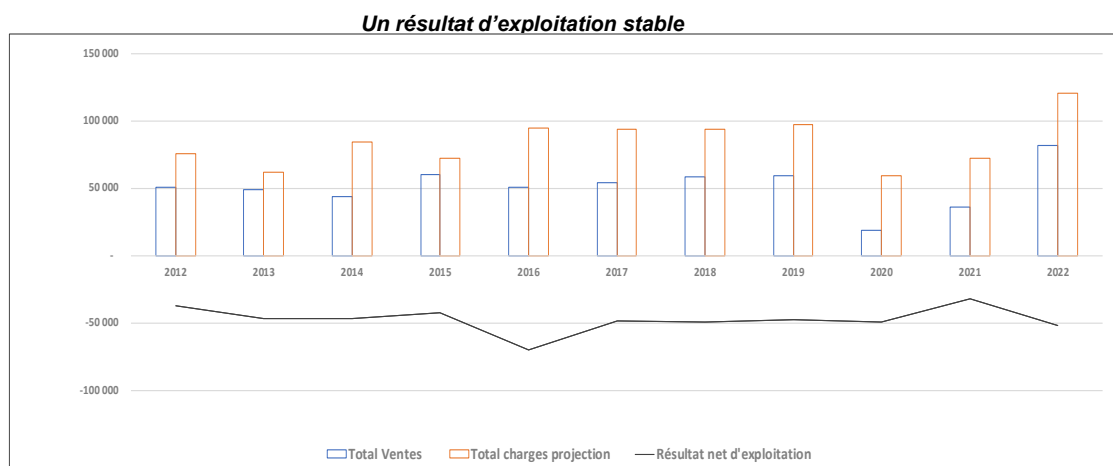
En 2022, le nombre total d'entrées vendues, sur **11 mois d'ouverture** (fermeture à l'automne durant les travaux de rénovation intérieure) s'élève à **15 817 places**, soit **+ 43%** par rapport à la moyenne des 10 années (complètes) précédant la crise sanitaire de 2020.

Cette forte audience a permis de développer l'activité du cinéma, sans que l'accroissement de charges de personnel (création second poste à 80% depuis l'été 2021) vienne impacter à la baisse le résultat net d'exploitation du cinéma, stable depuis 10 ans.

## • Les résultats du CA prévisionnel 2022

**Le résultat réel de la section d'exploitation en 2022, hors report 2021, est excédentaire de + 72K€.**

Après déduction de la subvention d'équilibre versée par la commune de 123K€, nous arrivons à un **résultat net d'exploitation déficitaire de - 51K€.**



# Le rapport d'orientation budgétaire

## Résultats prévisionnels CA 2022 – Budget Cinéma

### Fonctionnement

	Opération réelles	Opérations d'ordre	Excédent reporté	Résultat de clôture
RECETTES	208 305,32	-	25 886,15	234 191,47
DEPENSES	136 474,11	2 270,64	-	138 744,75
SOLDE	71 831,21	- 2 270,64	25 886,15	95 446,72

### Investissement

	Opération réelles	Opérations d'ordre	Excédent reporté	Résultat de clôture
RECETTES	-	2 270,64	12 845,87	15 116,51
DEPENSES	67 164,89	-	-	67 164,89
SOLDE	- 67 164,89	2 270,64	12 845,87	- 52 048,38

Résultat de clôture **43 398,34**

**En investissement, 67K€ ont été dépensés en lien à l'opération de rénovation intérieure** (remplacement des fauteuils, de l'écran et de la sonorisation, réfection de l'estrade).

Les subventions seront comptabilisées en 2023, au titre des restes à réaliser pour une recette totale de 28K€ (CNC et Conseil Régional BFC).

Pour 2023, il sera proposé le **versement d'une subvention d'équilibre de 43K€**.

# Le rapport d'orientation budgétaire

Annexe 1

## Résultat 2022 - Dépenses d'équipement

CA 2022

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 626 289</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 128</b>
10226 - Taxe d'aménagement	2 128
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>588 359</b>
1641 - Emprunts en euros	588 159
165 - Dépôts et cautionnements reçus	200
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>61 455</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>61 455</b>
21311 - Hôtel de ville	1 308
21312 - Bâtiments scolaires	2 528
21318 - Autres bâtiments publics	39 402
2152 - Installations de voirie	825
2188 - Autres immobilisations corporelles	18 701
<b>Opérations</b>	<b>3 974 347</b>
<b>Opérations pluriannuelles</b>	<b>3 784 829</b>
Aménagement parkings et grande rue - Travaux et études	2 759 585
Trésorerie - Travaux et études	322 608
Piscine - Etudes	216 151
Médiathèque	102 808
Opah RU	78 158
WC public des halles	57 833
Forêt - Programme annuel et plan de relance	54 290
Programme pluriannuel de rénovation des systèmes de chaufferie	42 355
ILOT PLACE D'ARMES - Etudes de réhabilitation	36 210
DEFI 21 - Travaux de réhabilitation des remparts	29 019
SICECO - Enveloppe annuelle travaux sur Eclairages Publics	23 370
PLU	22 144
Parking hôtel de Ville	15 929
Petites forges - Etudes	9 582
City stade - Travaux	7 315
Voirie - AMO programme de travaux 2022	5 460
Aménagement Octroi - Solde études avant suspension projet	2 014
<b>Opérations récurrentes</b>	<b>189 517</b>
Renouvellement flotte véhicules - Balayeuse et Police municipale	74 315
Equipements divers services techniques	18 648
Busage des fossés	18 543
Réserves du Musée - Equipements de conservation et mobilier	11 682
Numérique / Logiciels	9 996
Entretien des terrains de sport et divers matériels	11 472
Renouvellement mobilier de bureau	7 686
Illuminations	7 034
Decteurs de CO2 écoles	6 732
Travaux de terrassement abords ateliers techniques	5 460
Rayonnages réserve bibliothèque	3 036
ZPPAUP	3 210
Gillets pare balles PM	2 600
Salle événementielle - Divers équipements sono	1 502
Autres opérations d'un cout inférieur à 1K€	7 603

Annexe 2

## TABLEAU DE BORD - SUIVI DES SUBVENTIONS

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Réhabilitation château	400 389,69	291 517,81	580 339,69					
Extension club house Ste Colette							84 866,00	
Complexe sportif	719 750,11							
Voirie	38 024,50	42 772,42	35 222,70	35 918,51		45 897,93	30 000,00	8 189,05
Restauration tableau	4 550,00	3 500,00	3 320,00		8 000,00	7 372,00	12 528,00	
Circuit touristique	119 867,86							
Vannois		104 124,00	73 025,80	420 623,98	152 649,81			
Revitalisation CB		7 920,80	70 718,03	88 440,68	385,29		126 000,00	901 530,62
Mobilité et signalétique				13 750,00	17 371,89	3 548,00	91 970,80	
Terrain LUCOT				18 445,80	48 809,42			
Informatisation Bibliothèque				13 795,00		3 100,00		
Etude réserve Thiers / Conservation préventive / restauration				3 900,00		11 500,00		13 490,00
Cabinets des médecins						25 417,00		
Travaux forêt - Conseil départemental						35 707,21	6 522,00	10 058,00
Forêt - Restauration des mares								18 912,00
PVAP							16 041,00	4 891,50
Cinéma						5 975,00	10 785,56	
Mise en sécurité du fonds ancien						241 537,00		
Mise en sécurité des écoles						28 835,00		
Opah Ru						5 160,00	20 640,00	
Réhabilitation Médiathèque						59 473,20	31 536,00	27 425,00
Sentier de randonnée						593 125,00	22 950,00	87 000,00
Rénovation toiture école pasteur							1 540,03	
Soce cumérique Ecoles							6 000,00	38 361,00
Annexe base de plein air - Solde après fusion budgets								3 421,00
City-Stade								12 473,18
WC publique								12 930,90
Detecteurs CO2 Ecoles								18 795,01
								5 448,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 282 582,16</b>	<b>449 835,03</b>	<b>762 626,22</b>	<b>594 873,97</b>	<b>227 216,41</b>	<b>1 066 647,34</b>	<b>461 379,39</b>	<b>1 162 925,26</b>

Annexe 3

Plan Pluriannuel d'Investissement 2023 - 2026

Libellé du programme	Total 2023 - 2026	Execution Prev. 2023
RAR	240 000	240 000
Investissements récurrents	1 130 000	380 000
Dépenses imprévues	120 000	30 000
Aléas avenant + Etudes complémentaires	-	-
Rénov. énergétique du bâti - Programme annuel	1 000 000	200 000
Voirie - Programme annuel	446 020	246 020
Fôret - Programme annuel	450 000	150 000
Grande rue et Parkings	1 303 423	1 303 423
Parking Hôtel de ville	750 000	-
Facades et devantures commerciales	240 000	65 000
Vidéoprotection	360 000	60 000
Opah Ru	418 673	200 792
Ilot PI d'Armes	1 027 690	53 790
Médiathèque - Travaux, mobilier et études	2 831 337	2 638 337
Musée Bonaparte - réserves et expo	100 000	100 000
Restauration Petites forges	675 588	300 000
Piscine	4 015 164	1 200 000
Citystade	12 866	12 866
Ateliers techniques	200 000	200 000
Cimetière - Bâtiment	131 060	131 060
PLU	49 020	22 000
WC n°1 - Halles	-	-
WC public n°2	65 563	65 563
Travaux réhabilitation étage trésorerie	747 056	747 056
<b>Total dépenses</b>	<b>16 313 459</b>	<b>8 345 906</b>
<b>Subventions</b>	<b>5 492 733</b>	<b>2 853 128</b>
<b>FCTVA</b>	<b>3 109 652</b>	<b>265 418</b>
<b>Total recettes</b>	<b>8 602 385</b>	<b>3 118 546</b>

# Le rapport d'orientation budgétaire

Annexe 4

## RETRO PROSPECTIVE - ROB 2023

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	PREV 2023	PREV 2024	PREV 2025	PREV 2026
013 - Atténuation de charges	22 738	144 876	101 171	58 000	43 000	43 000	43 000
70 - Produits des services et du domaine	292 358	303 417	1 029 406	591 498	601 498	631 498	631 498
73 - Impôts et taxes	4 608 538	4 685 855	4 875 581	5 113 658	5 150 028	5 224 951	5 263 162
74 - Dotations, subventions et participations	1 949 528	2 054 060	2 142 273	2 371 621	2 157 422	2 154 422	2 154 422
75 - Autres produits de gestion courante	129 804	113 383	127 751	160 000	162 000	164 000	166 000
77 - Produits exceptionnels	13 930	76 573	31 237	42 000	30 000	30 000	30 000
<b>TOTAL RRF</b>	<b>7 016 901</b>	<b>7 378 168</b>	<b>8 307 423</b>	<b>8 336 781</b>	<b>8 143 951</b>	<b>8 247 875</b>	<b>8 288 086</b>
011 - Charges à caract. général.	1 507 320	1 518 881	1 763 070	2 500 000	2 300 000	2 100 000	2 000 000
012 - Charges de personnel	3 535 679	3 798 106	3 777 319	3 980 000	4 000 000	4 040 000	4 080 000
65 - Autres charges de gestion courante	495 293	513 136	586 916	708 500	718 000	719 000	720 000
66 - Charges financières	116 786	116 148	131 084	140 000	125 000	109 000	95 000
67 - Charges exceptionnelles	413 211	66 723	123 834	65 000	65 000	65 000	65 000
014 - Atténuation de produits	284 967	284 967	284 969	284 967	284 967	284 967	284 967
68 - Dotations aux amortissements			748	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>TOTAL DRF</b>	<b>6 353 255</b>	<b>6 297 960</b>	<b>6 667 939</b>	<b>7 679 467</b>	<b>7 493 967</b>	<b>7 318 967</b>	<b>7 245 967</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>663 646</b>	<b>1 080 208</b>	<b>1 639 484</b>	<b>657 314</b>	<b>649 984</b>	<b>928 908</b>	<b>1 042 119</b>
Remboursement K de la dette	387 585	439 255	588 359	640 577	630 372	588 245	563 460
<b>Epargne nette</b>	<b>276 061</b>	<b>640 953</b>	<b>1 051 125</b>	<b>16 736</b>	<b>19 612</b>	<b>340 663</b>	<b>478 659</b>
10 - FCTVA + complément 2024 intégr. Études	268 094	157 062	292 366	265 418	765 213	1 303 317	775 704
10 - Taxe d'aménagement	19 227	51 922	50 200	30 000	20 000	20 000	20 000
13 - Subventions	1 066 647	466 237	1 162 925	2 853 128	1 569 860	649 745	420 000
16 - Emprunts	50	2 952 158	2 500 950	-	-	-	-
238 - Avances et acomptes versés	540	420	51 409	-	-	-	-
<b>TOTAL RRI</b>	<b>1 354 558</b>	<b>3 627 799</b>	<b>4 057 850</b>	<b>3 148 546</b>	<b>2 471 073</b>	<b>1 973 061</b>	<b>1 215 704</b>
10 - Dotations, fonds divers et ressources	210 795	1 013	2 128	5 000	-	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	387 685	440 155	588 359	640 577	630 372	588 244	563 460
Sous total des dépenses d'équipement	1 973 119	1 760 084	4 035 802	8 345 906	5 008 723	1 610 430	1 348 400
<b>TOTAL DRI</b>	<b>2 571 599</b>	<b>2 201 252</b>	<b>4 626 289</b>	<b>8 991 483</b>	<b>5 639 095</b>	<b>2 198 674</b>	<b>1 911 860</b>
Résultat d'investissement	-	1 217 041	568 619	5 842 937	3 168 022	225 613	696 156
Résultat de l'exercice	-	553 394	2 506 755	1 070 865	2 518 038	703 295	345 963
Cessions immobilières			203 993	60 000			
<b>Fonds de roulement au 31/12</b>	<b>4 039 047</b>	<b>6 545 801</b>	<b>7 820 659</b>	<b>2 695 035</b>	<b>1 76 997</b>	<b>880 292</b>	<b>1 226 255</b>